

RAPPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

SOMMAIRE GENERAL

PARTIE I - Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	Page 3
PARTIE II - Rapport de gestion annuel du Directoire sur les comptes annuels 2015	Page 4
PARTIE III - Comptes consolidés annuels du groupe HIOLLE Industries au 31 décembre 2015	Page 35
PARTIE IV - Comptes sociaux annuels de la société HIOLLE Industries au 31 décembre 2015	Page 72
PARTIE V - Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes 2015	Page 88

PARTIE I - ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

« Je soussignée, Véronique HIOLLE, Présidente du Directoire, atteste par la présente, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 figurant dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion du Directoire ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à PROUVY, le 28 Avril 2016.

Véronique HIOLLE Présidente du Directoire

PARTIE II - RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MAI 2016

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de notre Groupe durant l'exercice 2015 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la sincérité et à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

La société HIOLLE Industries est une société anonyme au capital de 10 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce de Valenciennes (France) sous le numéro 325 230 811 et dont le siège social est situé 9 avenue Marc LEFRANC à PROUVY (59121).

Au 31 décembre 2015, la société HIOLLE Industries est la société mère d'un groupe de 10 filiales françaises, dont 2 sont mises en équivalence, et 1 filiale marocaine est en intégration Globale. Ces sociétés évoluent dans les différents secteurs de l'industrie.

En tant qu'holding animatrice et gestionnaire de projets, HIOLLE Industries fédère ses filiales en deux grands pôles d'activités :

- Le pôle « Services et Environnement » avec :

- l'ensemble des métiers traditionnels liés à l'industrie (tuyauterie, électricité, hydraulique, construction métallique, traitement thermique, mécanique, contrôle métallurgique, maintenance...),
- les transferts industriels transcontinentaux d'usines clés en mains,
- la conception, la fabrication et l'installation de matériels de traitement des déchets solides, notamment dans le secteur du traitement des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets verts et les lignes de broyage pour véhicules hors d'usage,
- l'installation d'équipements pour le traitement des fumées et autres rejets,
- les prestations de services (maintenance, gros entretien) pour les installations de traitements de déchets,
- l'ingénierie dans le traitement de l'eau,
- les travaux neufs et la maintenance en électricité industrielle et tertiaire, l'installation et la mise en service de pompes à chaleur et unités de climatisation.

- Le pôle « Ferroviaire et Transports Propres » avec :

- la maintenance et le SAV ainsi que les travaux neufs (câblage de dalles sous châssis, dalles sous pavillon, pupitres de conduite, armoires de commande) pour les grands donneurs d'ordres tels que les constructeurs, les exploitants et les équipementiers.
- l'automatisme industriel et l'électronique
- l'usinage de précision.

2. SITUATION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

2.1. FAITS MARQUANTS ET CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2015

L'année 2015 est une bonne année marquée par le dynamisme du secteur Services et Environnement (plus de 20% de croissance de chiffre d'affaires et un retour à la profitabilité) et une activité soutenue dans le secteur ferroviaire. Par ailleurs, l'exercice 2015 a été impacté par le dénouement positif du litige d'un transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte. L'effet conjugué de tous ces facteurs conduit à un résultat net de plus de 3 millions d'euros et une trésorerie nette de dettes de 2.2 millions d'euros.

Les chiffres clés en K€ sont les suivants :

En K€	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	76 366	69 900	9.25 %
Dont Services et Environnement	32 071	26 706	20.09 %
Dont Ferroviaire	44 295	43 193	2.55 %
EBITDA	6 187	4 158	48.80 %
Dont Services et Environnement	3 008	1 177	155.56 %
Dont Ferroviaire	3 179	2 981	6.64 %
Résultat opérationnel	4 697	2 206	112.92 %
Dont Secteur Services et Environnement	2 101	-289	826.99%
Dont Secteur Ferroviaire	2 596	2 495	4.05%
Résultat net	3 021	1 290	134.19 %
Dont Résultat part du Groupe	3 024	1 296	133.33 %

HIOLLE Industries enregistre pour l'exercice 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 76.366 M€, en hausse de 9.25% par rapport à 2014. L'EBITDA s'établit à 6 187 K€ en hausse de 48.80%.

Le résultat opérationnel a plus que doublé en 2015 (4 697 K€ contre 2 206 K€ en 2014), la rentabilité opérationnelle s'affiche à 6.15%. Après imputation des charges financières pour 162 K€ et les charges d'impôts pour 1 497 K€, le résultat net est bénéficiaire de 3 021 K€ en progression de 134 % (soit une rentabilité nette de 3.96% du chiffre d'affaires).

L'endettement financier atteint 5 909 K€ pour une trésorerie positive de 8 108 K€. Le groupe présente donc une trésorerie nette de 2 200 K€ en 2015 contre une dette nette en 2014 de 2 444 K€. Le taux d'endettement (Dettes nettes/capitaux propres) est de -12.53 %.

Le secteur <u>Ferroviaire</u> (58% du CA) présente une activité soutenue. Les activités de câblage ferroviaire et de SAV sur matériels roulants ont continué de progresser sur 2015. Ce secteur affiche un résultat opérationnel de 2.6 M€ pour un chiffre d'affaires de 44.3 M€ soit une rentabilité de 5.9 %.

Le Groupe HIOLLE Industries développe aujourd'hui de nouveaux relais de croissance dans ce secteur, notamment à l'international en accompagnement des grands donneurs d'ordres. Ainsi après le Maroc, HIOLLE Industries implante un atelier de câblage ferroviaire en Algérie.

Le secteur <u>Services et Environnement</u> (42% du CA) affiche une croissance de plus de 20 % de son chiffre d'affaires, porté notamment par des commandes importantes (plus de 8 millions d'euros) dans le secteur de la sidérurgie.

Le litige sur le transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte a connu un dénouement positif et a engendré un produit d'exploitation de 770 K€ et une entrée de trésorerie de 2.9 M€.

Le secteur Services et Environnement présente ainsi un résultat opérationnel de 2.1 M€ pour un chiffre d'affaires de 32.1 M€ soit une rentabilité opérationnelle de 6.5 %.

2.2. <u>INFORMATIONS SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE AU 31</u> DECEMBRE 2015

HIOLLE Industries, société cotée sur le marché régulé ALTERNEXT Paris, est tenue d'établir des comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation évolue en fonction des prises de participations ou des cessions de titres. Le périmètre pour l'exercice 2015 est précisé au paragraphe 2.2.

2.2.1 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « *as issued by IASB* », qui sont sans impact sur le Groupe HIOLLE Industries.

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons des modifications intervenues dans la présentation des comptes et dans les méthodes dévaluation retenues en 2015.

Le Groupe avait anticipé l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantages au personnel » dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

2.2.2 Périmètre du groupe

Les sociétés, pour lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont consolidées par Intégration Globale. Le contrôle est acquis au Groupe lorsque celui-ci a le pouvoir de prendre les décisions d'ordre opérationnel de manière à obtenir des avantages des activités des filiales.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable ou, avec la mise en application de la norme IFRS 10, un contrôle conjoint avec d'autres partenaires, sont consolidées par Mise en Equivalence. Sont concernées les sociétés NORD FERRO et INGENIERIE CENTRALES ENERGETIQUES.

Concernant la filiale marocaine HIOLLE INDUSTRIES MAROC (ex.BM HIOL Industries) qui était consolidée par Mise en Equivalence en 2014, elle est en Intégration Globale dans les comptes consolidés 2015, le Groupe étant devenu associé unique suite au rachat de 50% des parts en 2015.

Vous trouverez en ANNEXE 1 un résumé des données financières de chaque filiale.

Le périmètre de consolidation 2015 se présente donc de la manière suivante :

Raison sociale	Méthode	Pourcentage au 31/1	de contrôle 2/2015	Pourcentage au 31/1	
Raison sociale	de consolidation	Contrôle direct	Contrôle indirect	Contrôle direct	Contrôle indirect
Société mère					
SA HIOLLE INDUSTRIES	Société Mère				
Filiales					
Pôle Services et Environnement					
SAS TEAM	Intégration globale	99.97 %		99.97 %	
SAS GRAFF	Intégration globale	100.00 %		100.00 %	
SAS THERMIVAL	Intégration globale	95.99 %		95.99 %	
SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT	Intégration globale	99.98 %		99.98 %	
Pôle Ferroviaire et Transports propres					
SAS HIOLLE TECHNOLOGIES	Intégration globale	100.00 %		100.00 %	
SAS EUROP'USINAGE	Intégration globale	98.54%		98.54 %	
SAS RHEA ELECTRONIQUE	Intégration globale	100.00%		100.00 %	
SAS APEGELEC INDUSTRIES	Intégration globale	100.00%		100.00 %	
SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC	Intégration globale	100.00%		50.00 %	
Autres participations					
SARL INGENIERIE CENTRALES					
ENERGETIQUES	Mise en équivalence	33.77%		33.77%	
SAS NORD FERRO	Mise en équivalence	30.00%		30.00%	

2.2.3 <u>Détail des comptes consolidés</u>

Bilan Actif	31/12/2015	31/12/2014
Goodwill	4 668 122	4 668 122
Immobilisations incorporelles et corporelles	6 054 536	5 683 985
Immobilisations financières et autres actifs non courant	2 127 908	2 945 738
Stocks et encours	5 686 949	6 987 564
Créances d'exploitation	26 507 582	27 917 318
Autres créances	3 394 542	3 248 933
Trésorerie	8 108 548	4 353 534
Total	56 548 186	55 805 193

Bilan Passif	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	27 564 362	25 078 369
Dont résultat part du groupe	3 023 761	1 296 111
Dont intérêts minoritaires	(39 478)	(36 950)
Provisions pour risques et charges	2 259 477	4 053 375
Autres passifs non courant	154 801	256 578
Dettes financières	5 908 390	6 797 554
Dettes d'exploitation	19 628 459	18 013 686
Autres dettes	1 032 696	1 605 632
Total	56 548 186	55 805 193

Compte de résultat	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	76 366 373	69 899 260
Achats consommés	(25 025 592)	(24 930 570)
Autres charges d'exploitation	(19 053 691)	(14 452 198)
Impôts et taxes	(996 564)	(967 455)
Charges de personnel	(26 736 670)	(25 708 057)
Dotations d'exploitation	(1 438 649)	(1 367 281)
Autres charges et produits opérationnels courants	12 906	266 847
Charges et produits opérationnels non courants	1 620 398	50 836
Dépréciation des écarts d'acquisition	(51 163)	(585 420)
Résultat opérationnel	4 697 348	2 205 962
Charges financières	(161 697)	(195 166)
Charges d'impôts	(1 497 389)	(734 993)
Mise en équivalence	(17 030)	14 317
Résultat de l'exercice	3 021 232	1 290 120
Dont part du groupe	3 023 761	1 296 111

2.2.4 Analyse sectorielle des comptes consolidés

31/12/2015	Immobilisations Corporelles	Endettement Net
Services et Environnement	3 931 714	290 613
Ferroviaire	1 916 993	1 267 242
Total	5 848 706	1 554 856

31/12/2014	Immobilisations Corporelles	Endettement Net
Services et Environnement	3 751 972	1 037 930
Ferroviaire et Transports propres	1 673 117	1 406 090
Total	5 425 089	2 444 020

Voir analyse sectorielle du compte de résultat page suivante.

	Chiffre d'affaires Consolidé	%	Résultat Opérationnel	Dont Dotations Amortissements	Ebitda	Résultat Financier	Charges d' Impôts	Résultat net
31/12/2014								
Services et Environnement	26 706 357	38.2 %	-288 595	-881 096	1 177 921	-38 283		
Ferroviaire et Transports propres	43 192 903	61.8%	2 494 559	-486 185	2 980 743	-56 883		
Total	69 899 260	100%	2 205 963	- 1 367 281	4 158 664	-195 166	- 734 933	1 290 120
31/12/2015								
Services et Environnement	32 071 498	42 %	2 101 089	-902 436	3 008 088	-112 292		
Ferroviaire	44 294 875	58 %	2 596 259	-536 214	3 179 064	-49 405		
Total	76 366 373	100%	4 697 348	- 1 438 649	6 187 160	-161 697	- 1 497 389	3 021 232

2.2.5 Intégration fiscale

Il est rappelé que le groupe HIOLLE INDUSTRIES a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2001 avec toutes les filiales dont il détenait 95 % ou plus.

En application de ce régime, HIOLLE INDUSTRIES, en tant que société mère paie l'impôt sur les sociétés, l'IFA et les quatre acomptes. Cependant, selon les conventions d'intégration fiscale signées avec chaque société, ce sont les filiales qui supportent la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. Elles versent donc à la société mère leur contribution.

Les sociétés intégrées fiscalement en 2015 sont les suivantes :

- SAS TEAM
- SAS EUROP'USINAGE
- SAS THERMIVAL
- SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT
- SAS APEGELEC INDUSTRIE
- SAS HIOLLE TECHNOLOGIES
- SAS RHEA
- SAS GRAFF
- SAS MECATEL

En 2015, l'économie d'impôt réalisée suite à l'intégration fiscale est de 136 928 euros.

2.2.6 Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement

Les comptes consolidés du groupe HOLLE Industries de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts, à hauteur de 75 035 euros.

2.2.7 Frais de recherche et de développement du groupe

Les dépenses de recherche et de développement incluses dans le compte de résultat se sont élevées à 956.813 euros en 2015 (181.799 € chez EUROP'USINAGE et 775.014 € chez TEAM). Le crédit d'impôt recherche total s'est élevé à 270.797 euros en 2015 (dont 54.453 €pour EUROP'USINAGE et 219.344 € pour TEAM).

Chez TEAM, 2 programmes de recherche ont été développés :

- des travaux relatifs au développement de technologies de re-conception et d'amélioration substantielle des performances de turbines de type à condensation de 49 MW (rotor et système d'ailettes associé) ;
- des travaux relatifs au développement de technologies de re-conception et d'amélioration substantielle de la fiabilité du contrôle et de la régulation de vitesse de turbines à vapeur de type contre-pression de 10 MW.

Pour EUROP'USINAGE, 2 programmes de recherche ont été développés :

- des travaux relatifs à la création de process d'usinage complexes (tolérances faibles) pour pièces de grandes dimensions avec des usinages profonds et difficiles d'accès ;
- des travaux relatifs à la création d'un nouveau process d'usinage de haute précision pour pièces de forme complexe à partir de fraises de forme de grande dimension.

2.3. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE-MERE HIOLLE INDUSTRIES AU 31 DECEMBRE 2015

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.3.1. Analyse des comptes sociaux 2015

Il est rappelé que la SA HIOLLE Industries est une simple holding animatrice. A ce titre, son chiffre d'affaires ne représente que les « management fees » facturés aux filiales.

Les comptes sociaux font ressortir les chiffres suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	1 382 975	1 706 195
Résultat d'exploitation	(203 680)	137 155
Résultat financier	1 696 129	1 110 723
Résultat courant avant impôts	1 492 449	(973 567)
Résultat exceptionnel	199 229	(26 509)
Economie d'impôts	138 928	652 331
Résultat net	1 830 607	(347 745)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 s'établit à 1 383 K€ contre 1 706 K€ en 2014.

Le résultat d'exploitation 2015 est déficitaire de 204 K€ contre un bénéfice de 137 K€ en 2014. Les autres charges d'exploitation sont refacturées normalement aux filiales par l'intermédiaire de « management fees »..

Le résultat financier 2015 est positif à hauteur de 1 696 129 euros, compte tenu principalement des reprises sur provisions pour dépréciations sur titres de participations et créances financières diverses comptabilisées à hauteur de 1 319 287 euros et des dividendes distribués par les filiales pour 1 125 000 euros.

La dépréciation des actions HIOLLE Industries détenues en propre a été reprise à hauteur de 216 687 euros.

Une provision pour dépréciation a été passée à hauteur de :

- 60 000 euros pour les titres NORD FERRO,
- 69 240 euros pour les titres EUROP'USINAGE,
- 71 188 euros pour les titres TEAM,
- 78 264 euros pour les titres et créances ICE.

Le résultat exceptionnel 2015 présente un bénéfice de 199 229 euros. Aucune dotation pour restitution d'économie d'impôts n'a été actée dans le cadre de l'intégration fiscale.

Le résultat net 2015 est positif à hauteur de 1 830 607 euros en tenant compte notamment de l'économie d'impôt sur les sociétés liée à l'intégration fiscale de 136 968 euros.

Les dettes financières ont été remboursées pour 314 247 euros en 2015. Une nouvelle dette d'un montant de 50 889 euros a été souscrite auprès de BPI France pour préfinancer le solde du CICE 2014 du Groupe.

Hors créances et dettes rattachées à des participations, les dettes financières 2015 s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 564 K€ pour une trésorerie de 3 986 K€. HIOLLE Industries présente donc une trésorerie nette de 2 422K€ à fin 2015.

L'exercice 2015 a été impacté par le dénouement positif du litige d'un transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte, qui a engendré un produit d'exploitation de 770 K€ et une entrée de trésorerie de 2.9 M€.

2.3.2. Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du code général des impôts, nous nous vous indiquons que les comptes sociaux de la SA HIOLLE Industries de l'exercice écoulé prennent en charge un montant total de 2.404 euros au titre des dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles fiscalement, au regard des articles 39-4 et 39-5 du même code.

2.3.3. Proposition d'affectation des résultats

Le résultat social de HIOLLE Industries pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 représente un bénéfice net comptable de 1 830 606,79 euros, et compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 14 187,06 euros, soit un total de 1 844 793,85 euros, il vous est proposé :

- de distribuer un dividende de 0,11 euros par action soit pour 9 421 056 actions, un total de 1 036 316,16 euros,
- le solde, soit 808 477,69 euros au poste « Report à nouveau ».

Tableau d'affectation du résultat :

En Euros	Affectations	Origines
Origine :		
Résultat 2015		1 830 606,79
Report à nouveau (créditeur)		14 187,06
Affectations:		
Distribution de dividendes : 0,11 € x 9 421 056 actions	1 036 316,16	
Report à nouveau	808 477,69	
Totaux	1 844 793,85	1 844 793,85

Le dividende en numéraire au titre de l'exercice 2015 sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2016. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. Nous vous informons que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

Lors de la mise en paiement du dividende, le montant non versé en raison de la détention par la Société d'actions propres, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

En outre, au 31 Décembre 2015, la Société détient des actions propres à hauteur de 2 568.690,33 euros et les « Réserves indisponibles » constituées en application de l'article L.225-210 alinéa 3 du code de commerce, s'élèvent à 2 560 694,66 euros. En conséquence, il y a lieu d'affecter à ce poste de réserves indisponibles, un complément de 7.995,67 euros par prélèvement de cette même somme sur le poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes attribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Distribution	Dividende
	Globale	unitaire
2012	942 105,60 €	0,10€
2013	471 052,80 €	0,05 €
2014	565 263,36 €	0,06 €

2.3.4. Informations concernant les délais de paiement fournisseurs

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après les dettes fournisseurs de la SA HIOLLE Industries comptabilisées à la clôture de l'exercice 2015 et 2014 par date d'échéance :

En euros		ECH		Montont		
Au 31/12/2015	- 30J	30J à 60J	60J à 90J	+ 90J	NON ECHU	Montant total TTC
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	45 141	47 152	-30 556	104 887	361 967	528 591

En euros		ECF		Montant		
Au 31/12/2014	- 30J	30J à 60J	60J à 90J	+ 90J	NON ECHU	total TTC
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	71 430	70 626	71 670	225 655	-27 692	411 689

2.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS / PRISES DE PARTICIPATIONS

Les mouvements sur les titres de participations, détenus directement, ont été les suivants en 2015 :

- Acquisition de 50% du capital soit $5\,000$ parts sociales de la SARL BMHIOL INDUSTRIES devenue HIOLLE INDUSTRIES MAROC

Le tableau ci-après résume les mouvements et détentions directes en 2015 :

Sociétés détenues	Détention	Acquisitions	Cessions	Détention en
Par la SA HIOLLE Industries (détention directe)	en Début	+		Fin d'exercice
(determion directe)	d'exercice			
SAS TEAM	99.97 %			99.97 %
SAS GRAFF	100.00 %			100.00 %
SAS THERMIVAL	95.99 %			95.99 %
SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT	99.98 %			99.98 %
SAS HIOLLE TECHNOLOGIES	100.00%			100.00 %
SAS EUROP'USINAGE	98.54 %			98.54 %
SAS RHEA	100.00 %			100.00 %
SAS APEGELEC INDUSTRIE	100.00 %			100.00 %
SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC	50.00 %	50.00%		100.00 %
SARL I.C.E	33.77 %			33.77 %
SA VALUTEC	12.00 %			12.00 %
SAS NORD FERRO	30.00 %			30.00 %

Nous vous précisons en vertu de l'article L.233-13 du code de commerce, que les sociétés contrôlées ne détiennent pas de quote-part du capital de la société.

2.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Début 2016, le Groupe a cédé 26% du capital de la société marocaine HIOLLE INDUSTRIES MAROC (ex.BMHIOL INDUSTRIES) ramenant ainsi sa participation à 74%.

Egalement, l'implantation du Groupe s'est concrétisée début 2016 par la souscription au capital de la société algérienne HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE spécialisée dans le câblage électrique, à hauteur de 49%. Cette société sera consolidée en Intégration globale sur l'exercice 2016.

3. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

Fort d'une trésorerie positive de 2.2 M€ et porté par des relais de croissance à l'international, HIOLLE Industries, dans un contexte économique plutôt morose, table sur un exercice 2016 au moins équivalent à 2015.

4. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES DU GROUPE

Les activités du groupe sont exposées à certains facteurs de risques. Sont analysés par secteurs d'activités les risques suivants : les risques financiers (liquidités, taux, change...), les risques juridiques (évolution réglementaires, litiges...), les risques opérationnels (liés aux marchés, aux fournisseurs, aux clients, à l'environnement...).

4.1 LES RISQUES FINANCIERS

4.1.1 Risques de liquidité liés à l'obtention de financements

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la Direction financière qui veille à assurer à tout moment la liquidité du Groupe tout en tenant compte des conditions générales de marché.

Des facilités de trésorerie pour chaque filiale sont accordées par les banques et renouvelées chaque année avec une négociation « groupe ». Ces facilités permettent de couvrir les besoins maximums estimés par la direction et ne sont utilisées que ponctuellement, notamment pour faire face à certains décalages de trésorerie qui n'excèdent pas quelques jours en date de valeur. HIOLLE Industries a par ailleurs la possibilité de mobiliser son poste clients en cas de besoins de trésorerie immédiats et importants. Sur 2015, la société APEGELEC a eu recours à l'affacturage. Les sociétés HIOLLE TECHNOLOGIES et TEAM, pour faire face à leur besoin en fonds de roulement, ont eu recours à des cessions de créances auprès de l'organisme OSEO.

La trésorerie disponible est investie à court terme dans des placements monétaires sans risques.

4.1.2 Risques de change

Le Groupe estime que le risque de change auquel il est exposé n'est pas significatif étant donné que très peu de contrats commerciaux sont rédigés dans une autre devise que l'euro.

Aucune vente n'est à ce jour conclue en *US \$*. Cependant, si un contrat devrait dans le futur être signé en *US \$*, une couverture de change, tant à l'achat qu'à la vente, serait automatiquement prise et intégrée dans le prix du contrat.

14

4.1.3 Risques de taux d'intérêt

Le groupe HIOLLE Industries n'est que très faiblement exposé au risque de taux d'intérêt. En effet, au 31/12/2015, le capital restant dû des emprunts souscrits à taux variables s'élève à 2 000 000 euros. Une variation de 1 % des taux aurait donc un impact de 20 000 euros.

4.1.4 Risques actions

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie du Groupe est placée en produits monétaires sans risque.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

4.2.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation

En tant que prestataires de services, le groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et/ou spécifique liée à ses activités. Aucune autorisation préalable d'exploitation n'est ainsi exigée.

HIOLLE Industries estime respecter d'une manière générale l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes et n'estime donc pas courir de risques importants quant à l'évolution et/ou changement du cadre législatif et réglementaire.

4.2.2 Risques liés aux litiges commerciaux

Il est usuel que dans la conduite des affaires quelques litiges surviennent. HIOLLE Industries peut être impliquée dans des procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités.

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte notamment des assurances dont le Groupe dispose.

Le litige lié au transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte qui opposait depuis 2011 HIOLLE Industries face à son client, Alexandria Sugar Company (ASC, sucrerie en Egypte), a été finalement résolu par sentence arbitrale du 31 Août 2015 rendue par le Tribunal arbitral constitué à cet effet auprès de la Chambre de Commerce Internationale de Paris.

La sentence arbitrale a confirmé pleinement les arguments de HIOLLE Industries et a ordonné la partie adverse, ASC, de payer à HIOLLE Industries un montant de 2.7 millions d'euros du total des 3.4 millions d'euros qui demeuraient impayés. S'ajoutent les intérêts de retard estimés à plus de 160 000 euros. Ce jugement a également ordonné à ASC la libération immédiate des garanties bancaires de HIOLLE Industries qu'elle retenait de façon abusive (la Garantie de performance de 2.5 millions d'euros et la Garantie de remboursement d'acompte de 3 millions d'euros). En outre, la sentence arbitrale a rejeté une grande partie de la demande reconventionnelle qui avait été introduite par ASC, notamment une réclamation forfaitaire de 16 millions d'euros. Cette sentence confirme ainsi que HIOLLE Industries avait bien rempli toutes ses obligations dans le contrat de transfert de la sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte.

Les impacts dans les comptes au 31 12 2015 sont significatifs : HIOLLE avait provisionné sa créance client à hauteur de 1.4 millions d'euros et le résultat de la sentence arbitrale engendre donc un produit d'exploitation de 865 035 euros et une entrée de trésorerie de 2.9 millions d'euros.

15

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 n'ont pas individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Litiges et procédures n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- Une réclamation d'un client à l'encontre d'une filiale opérationnelle concernant le niveau de performance d'une installation de traitement de déchets. Une expertise judiciaire est en cours et le litige a été déclaré à la compagnie d'assurances. A ce stade de la procédure, le groupe ne peut estimer les conséquences financières de ce litige.

Par contre, étant donné les garanties données par les assureurs, HIOLLE Industries considère que ces conséquences n'auraient pas d'impact significatif sur les comptes sans pour autant l'exclure.

- Des contentions avec des groupements d'entreprises auquel le groupe a participé restent en cours (excepté pour le litige évoqué ci-dessus) et sont sans évolution par rapport à l'exercice précédent. Ces dossiers n'ont donné lieu à aucun ajustement significatif sur les comptes.

4.3 RISQUES OPERATIONNELS

4.3.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de clients importants

Par sa structure « multi-entreprises » et par son positionnement « multi-marchés », le groupe HIOLLE INDUSTRIES possède un portefeuille clients très important. Seuls deux clients liés à l'activité ferroviaire représentent un pourcentage significatif du chiffre d'affaires consolidé : Alstom 16.3 % et Bombardier 24.11 %. Cependant le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients correspond à des travaux multi sites, de nombreuses commandes et des contrats pluri annuels qui limitent les risques de dépendance clients.

HIOLLE INDUSTRIES n'est que faiblement exposé au risque d'impayé dans la mesure où, d'une part, le volume de chiffre d'affaires par client est relativement faible et, d'autre part, les principaux clients sont de grands comptes avec une forte assise financière ou des collectivités locales avec des budgets assurés pour les travaux effectués.

Le groupe a mis en place une politique visant à limiter cette exposition, notamment par l'analyse de la solvabilité des clients préalablement à l'acceptation d'une commande importante. Par ailleurs, certaines filiales telles que RHEA ELECTRONIQUE et HIOLLE TECHNOLOGIES ont des contrats d'assurance-crédit clients auprès de la compagnie ATRADIUS.

4.3.2 Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et à la disponibilité des équipements

Les fournisseurs du groupe sont nombreux et aucun d'entre eux n'a une importance prépondérante. L'ensemble de ces fournisseurs peut être rapidement remplacé et le risque de dépendance est faible.

4.3.3 Risques environnementaux et technologiques

Le groupe est faiblement exposé au risque Environnement, car il exerce principalement une activité de prestataire de service et non de production de matières pouvant présenter des risques liés à la pollution de l'environnement. Toutefois, le groupe a mis en place des procédures visant à recenser les risques courus, notamment lors de la manipulation de matériaux, et à veiller au respect de la législation en la matière. Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue à l'article L515-8 du code de l'environnement, les sociétés du groupe HIOLLE ne sont pas directement concernées par les risques technologiques.

4.3.4 Risques marchés et concurrence

La concurrence en général s'intensifie et HIOLLE ne peut exclure qu'un acteur déjà présent sur le marché ou qu'un nouvel entrant puisse adopter un positionnement plus performant et gagner des parts de marché au détriment du groupe. Par ailleurs, les marchés évoluent sans cesse. Cependant le groupe travaille sur deux grands secteurs d'activités et réduit ainsi les risques de subir une mauvaise évolution d'un secteur particulier. HIOLLE Industries mène plusieurs réflexions stratégiques pour renouveler son positionnement en fonction de ces évolutions de marchés et de l'environnement concurrentiel.

4.3.5 Risques fiscaux et sociaux

Les différentes filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. Les redressements éventuels sont provisionnés dans les comptes au 31 Décembre 2015 et n'affectent pas de manière significative la situation financière du Groupe.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

5.1. INFORMATIONS SOCIALES

5.1.1. Effectif du groupe

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2015 est de 660 personnes (sans le personnel des sociétés consolidées par mise en équivalence) :

- 534 CDI,
- 115 CDD,
- 8 jeunes sous contrats d'apprentissage
- 3 contrats de qualification professionnelle

Dans la société holding, HIOLLE Industries, l'effectif au 31 Décembre 2015 est de 7 personnes dont 6 CDD et un contrat de professionnalisation.

5.1.2. Politique des ressources Humaines

Les ressources humaines sont la valeur essentielle de HIOLLE Industries et font partie intégrante des axes stratégiques de développement du Groupe.

La politique des ressources humaines s'articule autour de plusieurs objectifs principaux :

- Création d'un dialogue social permanent et riche entre les salariés, les équipes de direction et le service « ressources humaines ».
 - Cette mission se développe par l'intermédiaire de l'accompagnement des salariés en fin de carrière et des salariés en cours de reconversion professionnelle, du développement des entretiens individuels (développement des compétences, gestion prévisionnelle des emplois).
 - La mission du service « ressources humaines » se structure et se développe par une présence régulière sur le terrain chez les filiales en associant les réunions avec les instances représentatives du personnel.
- Transfert de compétences.
 - Le groupe tient à favoriser le transfert de savoir de compétences de salariés expérimentés vers de jeunes populations en favorisant les formations internes, le développement des contrats d'apprentissage, contrat de professionnalisation pour fidéliser notre savoir-faire métier.

• Adaptation de notre politique ressources humaines aux spécificités clients.

Pour faire face aux différents marchés en constante évolution, une remise en cause permanente est nécessaire, nous permettant de faire évoluer nos métiers par l'intermédiaire de formations en développant les compétences de nos collaborateurs.

Groupe à taille humaine, HIOLLE Industries a fait le choix d'une gestion interactive des ressources humaines et d'un management participatif afin de révéler les multiples défis qu'engendrent l'évolution technologique, l'amélioration constante de la productivité et de la qualité au service des clients.

Aussi, en contribuant à la performance du Groupe, chaque collaborateur est partie prenante de l'avenir de HIOLLE Industries.

5.2. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

En 40 ans, les convictions de la Direction du Groupe HIOLLE Industries n'ont pas changées : l'environnement et le développement durable restent au cœur du savoir-faire et des préoccupations de ses filiales. En créant un pôle d'activité dédié aux services à l'industrie et à l'environnement, le Groupe a d'ailleurs su catalyser les synergies entre ses filiales et à poursuivre son développement dans ce domaine.

Depuis 2007, le Groupe a formalisé son engagement pour une croissance responsable dans une charte du développement durable afin de faire évoluer les pratiques et les comportements, au sein de ses filiales, vers toujours plus de conscience et de responsabilisation. Ces dernières années, l'accent a été mis sur l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail de des salariés.

Le management des questions de sécurité et de santé au travail s'intègre progressivement dans le management général des filiales.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

6.1. <u>INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE HIOLLE INDUSTRIES</u>

6.1.1. <u>Capital social – Droit de vote</u>

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 10 000 000 euros, sans changement par rapport à fin 2011.

Au jour de la rédaction des présentes, aucune opération significative n'a été réalisée sur les titres HIOLLE Industries depuis la clôture de l'exercice.

Le capital social est composé de 9 421 056 actions soit une valeur nominal, à titre indicatif de 1,06 €.

Les actions revêtent la forme de titres nominatifs ou de titres au porteur ; les actions nominatives pouvant être converties au porteur, sauf stipulation contraire de la loi.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées ; elles sont de même catégorie.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins. Toutefois, sur demande notifiée par lettre recommandée de l'actionnaire nominatif, un droit de vote double sera attribué dans les conditions légales, aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Ce droit prend effet à compter du jour de réception de la demande notifiée à la Société. En revanche, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur et en cas de transfert des actions s'il s'agit d'un transfert « en propriété ».

6.1.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code du Commerce, nous vous précisons les détentions de plus de 5 % du capital ou des droits de vote aux assemblées générales de notre société.

Cependant, nous vous précisons que la dernière liste intégrale des détenteurs de titres au porteur (TPI – Titre au Porteur Identifiable) demandée par la Société auprès d'EUROCLEAR, est arrêtée au 17 février 2014. Aucune demande n'ayant été effectuée auprès d'EUROCLEAR depuis cette date, la Société n'a donc pas connaissance de la liste des actionnaires détenteurs de titres au porteur arrêtée au 31 décembre 2015.

Ainsi la répartition de l'actionnariat ci-après est théorique, la Société ayant connaissance, à la date du présent rapport, uniquement des actionnaires Nominatifs à cette date.

Actionnaires	Actions au Nominatif au 31/12/2015	Actions au Porteur connues	Actions sans droit de vote au 31/12/2015	Nombre total d'actions	Pourcentage du capital
Holding familiale	6 141 616	298 432		6 440 048	68.36 %
Indépendants membres du Conseil de surveillance	152 559	144 175		296 734	3.15 %
Institutionnels extérieurs	30 735	626 487		657 222	6.98 %
Salariés	13 497	1 420		14 917	0.16 %
Actions propres (sans droit de vote)	-	-	233 127	233 127	2.47 %
Autres - Flottant				1 779 008	18.88 %
TOTAL				9 421 056	100 %

6.1.3. <u>Franchissement de seuils ou notification de détention au cours de l'exercice 2015</u>

Au cours de l'exercice 2015, aucune notification ou déclaration de franchissement de seuil, statuaire ou légal, et aucun pacte d'actionnaires ou accord dont la mise en œuvre pouvait entraîner un changement de contrôle n'a été porté à la connaissance de la Société.

6.1.4. Informations concernant la participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2015, les salariés du groupe HIOLLE Industries détiennent 0,16 % du capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous précisons qu'aucun membre du personnel de la société et du personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, ne détient d'actions qui font l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.

Egalement, selon les dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, lorsque les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3 % du capital social, une assemblée générale extraordinaire doit se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du code du travail.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 23 Mai 2014 s'était prononcée sur une telle augmentation de capital et qu'il y aura lieu de délibérer à nouveau avant le 23 mai 2017.

6.1.5 Actions d'autocontrôle – participations réciproques

Au 31 Décembre 2015, la société ne détient pas plus de 10 % de son propre capital et il n'existe pas de participations réciproques.

6.2 INFORMATIONS CONCERNANT LE COURS BOURSIER

Le tableau suivant retrace succinctement l'historique du cours de la date d'introduction à début avril de cette année 2015.

Dates	Cours	Variation
Introduction le 11 septembre 2000	0.96	
Fin décembre 2000	1.45	+ 51.04 %
Fin décembre 2001	2.08	+ 43.45 %
Fin décembre 2002	2.46	+ 18.27 %
Fin décembre 2003	5.83	+ 136.99 %
Fin décembre 2004	7.93	+ 36.02 %
Fin décembre 2005	11.27	+ 42.12 %
Fin décembre 2006	14.95	+ 32.65 %
Fin décembre 2007	12.91	- 13.64 %
Fin décembre 2008	9.20	-28.74 %
Fin décembre 2009	7.14	-22.39 %
Fin décembre 2010	4.50	-36.97 %
Fin décembre 2011	2.43	-46.00 %
Fin décembre 2012	2.96	+21.81%
Fin décembre 2013	1.98	-33.11%
Fin décembre 2014	2.23	+12.63%
Fin décembre 2015	3.24	+45.29%
Cours le plus bas de l'année 2015 (06/01)	2.24	
Cours le plus haut de l'année 2015 (10/11)	3.56	
Dernier cours connu le 11 Avril 2016	3.48	

Vous trouverez également en ANNEXE 3 un graphique sur l'évolution du cours depuis le 1^{er} janvier 2012.

Il est rappelé que la Société a été transférée sur le marché régulé NYSE ALTERNEXT Paris le 9 août 2012. Précédemment elle était cotée sur le marché réglementé Euronext Paris Compartiment C.

7 ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION, ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2015

7.1 MODALITES DE FONCTIONNEMENT – COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er Juillet 2007, la société a opté pour une structuration dualiste qui lui assure la séparation des pouvoirs de direction et de contrôle avec Directoire et un Conseil de surveillance.

7.1.1 Le Directoire

Durant l'exercice 2015, l'organe collégial de Direction : « Directoire » était composé comme suit :

- Madame Véronique HIOLLE, Présidente de Directoire
- Monsieur Olivier HIOLLE

7.1.2 Le Conseil de surveillance

L'organe collégial de Contrôle : « Conseil de surveillance » est composé de 6 membres personnes physiques et personnes morales :

- Monsieur Jean-Michel HIOLLE, Président du Conseil
- Monsieur Jean CHEVAL, Vice-président
- Monsieur Jérôme FLIPO
- SCR FINORPA représentée par Monsieur Antoine HARLEAUX
- Monsieur Jean-Yves NOIR
- Monsieur Jean-Marie DUVIVIER

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société.

Le Conseil de surveillance comprend cinq membres dits « indépendants », pour un meilleur gouvernement d'entreprise. Ces membres ne sont pas subordonnés par un contrat de travail, des liens commerciaux ou des prestations de services vis-à-vis du Groupe HIOLLE Industries. Il s'agit de Monsieur Jérôme FLIPO, Monsieur Jean Yves NOIR, SCR FINORPA, Monsieur Jean-Marie DUVIVIER.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil de surveillance n'a connu aucun évènement.

7.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Vous pourrez trouver en ANNEXE 4 la liste exhaustive des mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe.

7.3 <u>REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX</u>

Les rémunérations des membres du Directoire sont allouées par le Conseil de surveillance et se décomposent en deux parties :

- une partie fixe déterminée individuellement ;
- une partie variable correspondant à des primes ponctuelles (primes de rendement, primes exceptionnelles en fonction des résultats...)

En outre, les membres du Directoire perçoivent des avantages en nature correspondant à leur véhicule de fonction.

Les membres du Conseil de surveillance perçoivent au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

L'Assemblée générale du 21 juin 2007 a fixé au titre de l'exercice 2007 la somme globale de 16.000 euros. Pour les exercices suivants et jusqu'à nouvelle décision de sa part, une somme de 16 000 euros est attribuée au Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de surveillance déterminent la rémunération de leur Président, en fonction des services rendus au titre de son mandat. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil de Surveillance a fixé cette rémunération à la somme forfaitaire annuelle de 60.000 € à compter de l'exercice 2011, sans changement depuis.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux en raison d'un changement ou d'une cessation de leurs fonctions.

Les rémunérations brutes annuelles des mandataires sociaux ont été les suivantes pour l'exercice 2015 :

Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux En euros	Cumul mandat social/contrat de travail	Versement par société mère Hiolle Industries	Versé par Holding Hiolle Développement	Versement par	Fixe	Variable	Excep tionnel	Avantages en nature	Président du Conseil de Surveillance	Jetons de présence Bruts (au titre de 2014)	Montant Global Brut
Jean-Michel HIOLLE		X							Non versé*	2 666	2 666
Véronique HIOLLE		X	X		132 558			4 800			137 358
Olivier HIOLLE			X	X	94 108			4 690			98 798
Stéphane BOUCHÉ	X			X	17 391			765			18 156
Jean CHEVAL	X			X	27 999					2 666	30 665
SCR FINORPA		X								2 666	2 666
Jérôme FLIPO		X								2 666	2 666
NEM INVEST		X								2 666	2 666
Jean Yves NOIR		X					_			2 666	2 666
TOTAUX					272 057	0	0	10 255	0	16 000	298 312

^{*} aucun versement n'a été effectué en 2015 à M. Jean-Michel HIOLLE, au titre de son mandat de Président du Conseil de surveillance, à la demande de celui-ci.

Nous vous précisions qu'aucune provision n'a été passée aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

A ce jour, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à HIOLLE INDUSTRIES ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers au terme d'un tel contrat.

7.4 OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2015, aucune opération sur titres n'a été déclarée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers par les mandataires sociaux.

7.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe HIOLLE Industries a été transféré sur le marché NYSE Alternext le 9 août 2012. Ce marché est non réglementé au sens de la définition donnée par la directive « Marchés d'instruments financiers » du 21 avril 2004 ; c'est un marché dit « organisé », système multilatéral de négociation (MTF) comportant un régime réglementaire *allégé* par rapport aux marchés réglementés européens de NYSE Euronext. Notamment, l'élaboration d'un rapport établi par le Président sur le contrôle interne n'est plus obligatoire.

Dans ce contexte d'allègement, le Conseil de surveillance avait décidé en date du 26 février 2013 de s'inspirer :

- d'une part en matière de contrôle interne, du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites diffusé par l'AMF le 22 juillet 2010 ;
- et d'autre part en matière de gouvernement d'entreprise, du code « Middlenext » de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Egalement, le Conseil de surveillance avait décidé en date du 30 octobre 2013, par mesure de simplification, de dissoudre les trois Comités spécialisés (Comité de Stratégie et Développement – Comité d'audit – Comité des Rémunérations et Nominations), s'appuyant dorénavant sur les travaux du Directoire.

8 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLE L.225.86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, conclues au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

9.1.1 Mise en œuvre du programme de rachat d'actions 2014-2015

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 Alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous le bilan annuel de la mise en œuvre de programme de rachat d'actions 2014-2015.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014 a autorisé le Directoire pour une période de 18 mois, dans le cadre de l'article L.225-209 du code de commerce, à faire acheter par la société ses propres actions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société. Le Directoire réuni le 1er Septembre 2014, a décidé la mise en œuvre de ce nouveau programme de rachat d'actions lequel a pris fin le 22 Novembre 2015.

Opérations réalisés durant l'exercice 2015

Du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, la Société a effectué les opérations d'achats et de ventes ci-après réalisées exclusivement au titre du contrat de liquidité :

Achats	Nombre d'actions	61 481
	Cours moyen en euros	2,82 €
	Montant en euros	173 317 €
	Répartition des actions acquises par objectif fixé dans le	
	programme :	0
	- Animation du marché secondaire ou liquidité du titre	64.404
	- Conservation en vue d'une remise éventuelle à l'échange ou à titre de	61 481
	paiement (croissance externe)	0
	- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés	U
	- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution	0
	d'actions.	
Ventes	Nombres d'actions	63 018
	Cours moyen en euros	2,88 €
	Montant en euros	181 404 €
Nombre	0	
Nombre	d'actions annulées	0

Les actions détenues par la Société par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres objectifs depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Situation au 31 Décembre 2015

Nombre d'actions détenues dans le cadre de programmes de rachat d'actions	233 127
Pourcentage du capital social	2,47%
Valeur comptable du portefeuille (cours d'achat)	2 568 690 €
Valeur nominale du portefeuille (à titre indicatif 1,06 €/action)	247 115 €
Valeur de marché du portefeuille (cours au 31/12/2015 : 3,24 €)	755 331 €
Répartition des actions détenues par objectif fixé dans le programme :	
- Animation du marché secondaire ou liquidité de l'action	11 692
- Conservation en vue d'une éventuelle remise à l'échange ou à titre de paiement	221 435
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés	0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0
Nombre d'actions utilisées	0
Nombre d'actions annulées	0

9.1.2 <u>Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions 2016-2017 soumis à l'autorisation de l'assemblée générale</u>

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et L.225-10 à L.225-212 du code de commerce. Ce programme sera soumis le 20 Mai 2016 à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (6^{ème} résolution).

Cadre juridique

Le présent descriptif est établi en application des dispositions des articles 241-2 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003. Il a pour objectif de décrire les modalités de mise en œuvre et les finalités du programme de rachat par la société de ses propres actions.

Synthèses des principales caractéristiques du programme

Emetteur:	HIOLLE Industries
Cotation:	NYSE Alternext
Titres concernés	Actions HIOLLE Industries (code ISIN : FR 0000077562)
Date de l'assemblée générale des actionnaires :	20 Mai 2016
Nombre maximum de titres :	942 106 actions
Montant maximum de rachat autorisé :	6.123.689 euros (6,50 euros par action)
Principaux objectifs :	 Animation du marché ou liquidité de l'action Conservation pour opérations ultérieures Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions Mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'AMF et reconnue par la loi et la réglementation en vigueur
Durée :	18 mois

Nombre d'actions auto-détenues au 13 avril 2016 et répartition par objectif (article 241-2 I. 2° RGAMF)

Au 13 Avril 2016, le capital de la société était composé de 9 421 056 actions.

Avant la mise en place du nouveau programme de rachat d'actions 2016-2017, la Société détenait 233 885 actions en propre au 13 Avril 2016, soit 2,48 % du capital, affectées comme suit :

Objectifs	Nombre d'actions auto-détenues au 13/04/2016	Pourcentage du capital au 31/04/2016
Actions affectées à l'animation de marché ou liquidité de l'action	12 450	0,13%
Actions affectée à la conservation pour remise ultérieure à	221 435	2,35%
l'échange ou à titre de paiement :		
- au titre du programme de rachat d'actions 2014-2015	20 000	
- au titre de programmes de rachats d'actions antérieurs	201 435	
Nombre total d'actions auto-détenues	233 885	2,48%

Objectifs du nouveau programme 2016-2017

La société entend mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions avec pour objectifs :

- 1°/ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HIOLLE Industries par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- 2°/ Conserver les actions achetées et les transférer ultérieurement par tous moyens, notamment par échange ou cession de titres ou à titre de paiement ;
- 3°/ Assurer la couverture de plans d'options d'actant d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe HIOLLE INDUSTRIES dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre du plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- 4°/ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- 5°/ Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et reconnue par la loi et la réglementation en vigueur et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre des programmes de rachat d'actions.

Modalités particulières du programme

Part maximale du capital susceptible d'être rachetée

Le programme porte sur une possibilité de rachat de <u>10 % au maximum du nombre des actions composant le capital social de la Société soit 942 106 actions</u> à ce jour, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, le nombre maximum d'actions pouvant être acheté dans le cadre du nouveau programme doit tenir compte du nombre d'actions déjà détenues avant sa mise en œuvre, sauf à céder les titres déjà détenus.

Au 13 avril 2016, la Société détenant 233 885 actions en propre (soit 2,48% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées est de 708 221 actions (soit 7,52%).

La Société veillera à tout moment, à ne pas détenir directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

La société devra disposer de réserves, autres que la « Réserve légale », d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Prix maximum d'achat et montant maximal

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 6,50 euros par action et en conséquence le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourra dépasser 6.123.689 euros.

Modalités de rachat :

Les achats, cessions et transferts par la Société de ses propres actions pourront être réalisés aux époques que le Directoire appréciera et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser à terme des mécanismes optionnels ou instruments financiers dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montants sus indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital social avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Durée du programme de rachat d'actions 2016-2017

Le programme aura une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 20 Mai 2016, soit jusqu'au 19 Novembre 2017.

9.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CONTROLEURS LEGAUX

9.2.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes

		KPMG			ORCOM et Associés Tourraine			ERNST & YOUNG				Cun	nul	
En euros	Monta	ınt HT	9/	o	Monta	nt HT	9/	6	Monta	nt HT	9/	o	Monta	nt HT
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés														
- Emetteur	0	0	0%	0%	26 000	25 500	32.76%	32.88%	26 000	25 500	36.68%	37.13%	52 000	25 500
-sociétés intégrées globalement Autres diligences et prestations liées directement à la mission du commissaire aux comptes	8 780	9 760	100%	100 %	53 359	52 057	67.24%	67.12%	44 027	42 000	63.32%	62.87%	106 166	103 817
- Emetteur														
-sociétés intégrées globalement														
Sous-total Sous-total	8 780	17 585	100%	100%	79 359	77 557	100%	100%	70 027	67 500	100%	100%	158 166	154 817
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
Juridique, fiscal, social														
Autres prestations														
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	8 780	17 585	100%	100%	79 359	77 557	100%	100%	70 027	67 500	100%	100%	158 166	154 817

9.2.2 Mandats des Commissaires aux Comptes

Co-Commissaires aux comptes Titulaires

Nous vous rappelons que, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 Juin 2013, la société ERNST & YOUNG AUDIT, 14 rue du Vieux Faubourg 59042 LILLE Cedex a été nommée, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, en qualité de co-commissaire aux comptes Titulaire.

Egalement que le mandat de la société ORCOM AUDEXCOM (compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Orléans) a été renouvelé par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} Juin 2011 pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Co-commissaires aux comptes Suppléants

Nous vous rappelons que, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013, la société AUDITEX, 14 rue du Vieux Faubourg 59042 LILLE Cedex a été nommée en qualité de co-commissaire aux comptes Suppléant, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Egalement, le mandat de Monsieur Benoît DESBOIS a été renouvelé par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} Juin 2011 pour une période de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

9.3 <u>DELEGATIONS ACCORDEES AU DIRECTOIRE EN MATIERE</u> D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Vous trouverez ci-après les délégations en cours de validité accordées au Directoire par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Délégation accordée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mai 2014 :

	Nature de la délégation N° résolution	Plafond Montant autorisé	Durée Date d'expiration	utilisation
réser	mission d'actions nouvelles vée aux salariés adhérents d'un an d'épargne entreprise avec suppression du DPS 6ème résolution	Dans la limite de 2% du capital social atteint lors de la décision du Directoire	5 ans soit jusqu'au 23/05/2019	aucune

Aucune nouvelle délégation ne sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Enfin, nous vous remercions de bien vouloir voter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait le 11 Avril 2016 La Présidente du Directoire Véronique HIOLLE.

ANNEXES

au rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2015

- ANNEXE 1 Données financières comparatives par filiale
- ANNEXE 2 Résultat des 5 derniers exercices de la SA HIOLLE INDUSTRIES
- ANNEXE 3 Graphique de l'évolution du cours du 2 Janvier 2012 au 11 Avril 2016
- ANNEXE 4 Liste des Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé

ANNEXE 1

Données financières comparatives par filiale

Filiales	Capitaux propres		Chiffre d'affaires		Résultat net	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
TEAM	4 631 285	4 418 514	19 502 415	18 199 634	212 771	(684 270)
EUROP'USINAGE	672 801	720 763	2 508 747	2 244 611	(45 916)	(400 409)
THERMIVAL	405 996	455 716	538 510	653 118	(44 127)	11 073
AMODIAG ENVIRONNEMENT	34 896	39 445	2 752 613	2 758 607	(4 549)	(317 592)
APEGELEC INDUSTRIE	310 904	300 025	6 514 669	6 632 901	20 269	(172 778)
HIOLLE TECHNOLOGIES	6 800 992	5 954 343	33 788 355	32 217 970	1 838 632	1 847 345
RHEA	386 632	452 587	1 753 829	2 190 593	(60 817)	88 923
GRAFF	7 504 209	6 824 793	10 477 969	5 402 145	876 586	303 332

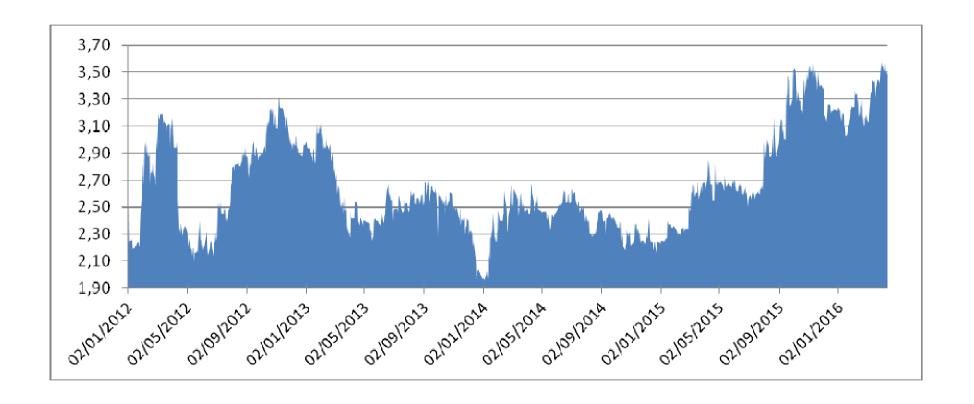
ANNEXE 2 – TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2015	2014	2013	2012	2011
I. Capital en fin d'exercice				10 000 000	
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Nombre d'actions				9 421 056	
- Ordinaires	9 421 056	9 421 056	9 421 056		9 421 056
- A dividendes prioritaires					
Nombre d'actions maximum à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par bons de souscription					
II. Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 382 975	1 706 195	1 542 584	1 564 389	1 745 172
Résultat avant impôts, participation,	-1 005 461	1 135 742	761 727	2 584 886	65 774
dotations aux amortissements et					
provisions					
Impôt sur les bénéfices	-138 928	-652 331	-643 782	-676 003	- 886 545
Participation des salariés					
Résultat net	1 830 607	-347 745	778 453	2 650 272	- 3482 987
Résultat distribué *	1 036 316	565 263	471 053	942 106	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation,	-0.09	0.19	0.15	0.35	0.10
avant dotations aux amortissements et					
provisions					
Résultat après impôts, participation,					
dotations aux amortissements et	0.19	-0,04	0.08	0.28	0
provisions					
Dividende attribué à chaque action *	0.11	0.06	0.05	0.10	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés	7	9	10	10	12
Masse salariale	353 465	367 947	460 601	643 207	674 063
Sommes versées en avantages sociaux	272 416	147 511	166 090	263 985	240 557
(Sécurité sociale, œuvre sociale)					

^{*}Dividende au titre de l'exercice proposé par le Directoire et soumis à l'assemblée générale des actionnaires

ANNEXE 3

Graphique de l'évolution du cours boursier du 2 Janvier 2012 au 11 avril 2016



ANNEXE 4

Liste des Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2015

Le Directoire

Nom	Fonction	Date de 1ére nomination	Date d'échéance du mandat social
Véronique HIOLLE	Présidente	Membre du Directoire nommée par le Conseil de surveillance du 02/07/2007 (effet au 01/07/07) Présidente nommée par le Conseil de surveillance du 03/05/2010	30/06/2019
Olivier HIOLLE	Membre	Conseil de surveillance du 04/12/2014 (effet au 20/12/2014)	30/06/2019

Le Conseil de surveillance

Nom	Nom Fonction		Date d'échéance du mandat	
Jean-Michel HIOLLE	Président	AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07)	AGO statuant sur les comptes 2018	
Jean CHEVAL	Membre Vice Président	AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07)	AGO statuant sur les comptes 2018	
Jérôme FLIPO	Membre	AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07)	AGO statuant sur les comptes 2018	
SCR FINORPA Représentée par Antoine HARLEAUX	Membre	AGO du 21/06/07 (effet au 01/07/07)	AGO statuant sur les comptes 2018	
Jean-Yves NOIR	Membre	AGO du 11/06/2010	AGO statuant sur les comptes 2015	
Jean-Marie DUVIVIER	Membre	AGO du 07/06/2013	AGO statuant sur les comptes 2018	

Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes Sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice 2015

Mandataires	Fonctions exercées au sein du Groupe HIOLLE INDUSTRIES	Fonctions exercées Hors Groupe HIOLLE INDUSTRIES
Jean-Michel HIOLLE	Président du Conseil de surveillance SA HIOLLE INDUSTRIES	Président SAS HIOLLE DEVELOPPEMENT Gérant SARL IMMOBILIERE RIVERVAL Co-gérant SARL IMMO'MACAREZ Président du Conseil d'administration de l'AIF (Association des Industries Ferroviaires Nord – Pas-de-Calais – Picardie)
Véronique HIOLLE	Présidente du Directoire SA HIOLLE INDUSTRIES Présidente SAS GRAFF Présidente SAS AMODIAG Environnement Présidente SAS APEGELEC INDUSTRIE Représentante permanente SA HIOLLE INDUSTRIES laquelle est Présidente de : - SAS NORD FERRO - SAS TEAM - SAS THERMIVAL - SAS RHEA - SAS EUROP'USINAGE - SAS HIOLLE TECHNOLOGIES (au 25/08/2015)	Directeur Général Délégué de la holding SAS HIOLLE DEVELOPPEMENT Présidente SAS HIOLLE ENERGIES Gérante SARL SOFIMA Gérante SARL STANDING (plus d'activité) Cogérante SARL IMMECO (plus d'activité) Gérante SNC IMMOBILIERE DU VALENCIENNOIS (plus d'activité)
Olivier HIOLLE	Membre du Directoire SA HIOLLE INDUSTRIES (à compter du 20/12/2014) Président SAS TEAM (jusqu'au 20/01/2014) Représentant permanent SAHIOLLE INDUSRIES laquelle est Présidente de : - SAS HIOLLE Technologies (jusqu'au 24/08/2015)	Directeur Général Délégué SAS HIOLLE DEVELOPPEMENT Gérant SARL HIOLLE IMMOBILIER Gérant SCI LA ROUGEVILLE Gérant SCI DE L'EPAIX Co-gérant SCI LA RHONELLE Gérant SCP IMMOTEAM (plus d'activité) Gérant SCI L'INTENDANCE IMMOBILIERE Gérant SCI GHI Président SAS MANUGESTEAM Président SAS HIOLLE LOGISTIQUE
Jean CHEVAL	Vice-président du Conseil de surveillance HIOLLE INDUSTRIES	Gérant SARL NEW DECO (plus d'activité) Gérant SARL GREEN INDUSTRIE (plus d'activité)
Jérôme FLIPO	Membre du Conseil de surveillance de S.A HIOLLE INDUSTRIES	Président du Conseil de surveillance de COMPAGNIE D'IMPORTATION DE LAINES à Tourcoing Administrateur de : -JANDAKOT WOOL WASHING à Fremantle en Australie -INDEPENDENT WOOL DUMPING à Fremantle en Australie -ABRASIFLEX à Fremantle en Australie -TEXITEX à Amsterdam aux Pays-Bas
Jean-Yves NOIR	Membre du Conseil de surveillance de S.A HIOLLE INDUSTRIES	Président de SAS Clic&Gain
SCR FINORPA, représentée par Antoine HARLEAUX	Membre du Conseil de surveillance de S.A HIOLLE INDUSTRIES	Représentant permanent dans les Conseils d'administration de : - IWD - GENFIT - SOUP'IDEAL - Groupe VOG
Jean-Marie DUVIVIER	Membre du Conseil de surveillance de S.A HIOLLE INDUSTRIES	Président de la SAS JMD Conseils à Waziers-59 Administrateur de : - SA BATI-LEASEà Saint-André-lez-Lille-59 - SA coopérative d'intérêt collectif d'HLM FLORALYS à Douai-59 - Entreprise sociale pour l'habitat NOREVIE à Douai-59 - Entreprise adaptée sociale et environnementale ETHAP à Guesnain-59 - Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai-59 - Association « Valeur d'Entreprise » à Douai-59

PARTIE III - COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015 EN NORMES IFRS

Sommaire

Etats de synthèse Bilan consolidé actif

Bilan consolidé passif

Compte de résultat consolidé

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Annexe aux comptes consolidés

- Note 1 Informations générales
 - 1 1 Présentation du Groupe
 - 1 2 Caractéristiques de l'exercice clos au 31 décembre 2015
 - 1 3 Perspectives 2016
- Note 2 Informations sectorielles
 - 2 1 Informations sectorielles relatives au compte de résultat consolidé
 - 2 2 Informations sectorielles relatives au bilan consolidé
- Note 3 Référentiel, Périmètre de consolidation, principes comptables et méthode d'évaluation
 - 3 1 Référentiel et normes
 - 3 2 Périmètre de consolidation
 - 3 3 Principes comptables et méthode d'évaluation
- Note 4 Informations relatives au bilan consolidé
 - 4 1 Goodwills
 - 4-2 Immobilisations incorporelles
 - 4 3 Immobilisations corporelles
 - 4 4 Actifs financiers non courants
 - 4 5 Impôts différés
 - 4-6 Stocks
 - 4-7 Clients
 - 4 8 Autres débiteurs
 - 4 9 Trésorerie et équivalents
 - 4 10 Capital social
 - 4 11 Dettes financières
 - 4 12 provisions pour risques et charges
 - 4 13 Actifs et passifs financiers
 - 4 14 Actifs et passifs éventuels
- Note 5 Informations relatives au compte de résultat consolidé
 - 5-1 Achats consommés
 - 5 2 Charges externes
 - 5 3 Charges de personnel
 - 5 4 détails des produits et charges opérationnels non récurrents
 - 5 5 Charges d'impôts
 - 5 6 Frais de recherche et de développement
 - 5 7 Résultat par action
- Note 6 Informations relatives au tableau de flux
- Note 7 Informations relatives aux parties liées
- Note 8 Informations relatives aux engagements hors bilan
- Note 9 Informations relatives à l'exposition aux risques

Etats de synthèse

Bilan consolidé actif

Libellé	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé			
Goodwill	4 – 1	4 668 122	4 668 122
Immobilisations incorporelles	4 - 2	205 830	258 896
Immobilisations corporelles	4 - 3	5 848 706	5 425 089
Titres Mis En Equivalence	4 – 4	15 361	57 497
Actif financier non courant	4 - 4	465 806	1 427 529
Impôts différés - actif	4 - 5		
Créances d'exploitation > 1an	4 - 8	1 646 741	1 460 712
Actif non courant		12 850 566	13 297 845
Stocks et en-cours	4 – 6	5 686 949	6 987 564
Instruments financiers actif			
Créances d'exploitation < 1an	4 - 7	26 507 582	27 917 318
Créances hors exploitation < 1an	4 - 8	3 081 106	2 884 800
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 - 9	8 108 548	4 353 534
Actifs non courants détenus en vue de la vente			
Comptes de régularisation	4 - 8	313 436	364 133
Actif courant		43 697 620	42 507 348
TOTAL ACTIF		56 548 186	55 805 193

Bilan consolidé passif

Libellé	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital	4 - 10	10 000 000	10 000 000
Primes liées au capital	1 10	6 266 724	7 038 238
Réserves liées au capital		822 930	822 930
Autres instruments de capitaux propres		022 700	022 350
Réserves de consolidation groupe		7 490 424	5 957 917
Résultat de l'exercice		3 023 761	1 296 111
Capitaux propres Groupe		27 603 840	25 115 318
Intérêts des participations ne conférant pas le contrôle		(39 478)	(36 950)
Capitaux propres		27 564 362	25 078 369
Provisions pour risques et charges	4 – 12	1 810 597	1 719 676
Impôts différés - passif	4 - 5	154 801	256 578
Dettes financières à long terme	4 - 11	4 776 371	4 944 085
Passif non courant		6 741 770	6 920 339
Provisions pour risques et charges	4 – 12	448 880	2 333 699
Dettes financières court terme	4 - 11	1 132 019	1 853 469
Dettes d'exploitation < 1 an	4 - 13	19 503 249	17 895 464
Dette d'impôt exigible	4 - 13	125 210	118 222
Dettes hors exploitation < 1an	4 - 13	454 015	334 032
Comptes de régularisation	4 - 13	578 681	1 271 600
Passif courant		22 242 054	23 806 486
Total PASSIF		56 548 186	55 805 193

Compte de résultat consolidé

Libellé	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Chiffres d'affaires		76 366 373	69 899 260
Achats consommés	5 - 1	(25 025 592)	(24 930 570)
Charges externes	5 - 2	(19 053 691)	(14 452 198)
Impôts, taxes et versements assimilés		(996 564)	(967 455)
Charges de personnel	5 - 3	(26 736 670)	(25 708 057)
Dotations d'exploitation		(1 438 649)	(1 367 281)
Autres produits opérationnels courants		430 057	426 773
Autres charges opérationnelles courants		(417 151)	(159 926)
Produits /Charges opérationnel(le)s non récurrent(e)s	5 - 4	1 620 398	50 836
Dépréciation des écarts d'acquisition		(51 163)	(585 420)
Résultat opérationnel		4 697 348	2 205 962
Coût de l'endettement financier net		(161 697)	(195 166)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en		(17 030)	14 317
équivalence		`	
Charges d'impôt	5 - 5	(1 497 389)	(734 993)
Résultat de l'exercice		3 021 232	1 290 120
Résultat des participations ne conférant pas le		(2 529)	(5 990)
contrôle		(2 32))	(3))()
Résultat Groupe		3 023 761	1 296 111
		0.77	
Résultat par action	5 - 7	0.32	0.14
Résultat dilué par action		0.32	0.14

Eléments du résultat global	3 021 232	1 290 120
Ecart de conversion	(2 031)	
Ecarts actuariels sur engagement de retraite		(308 716)
Impôt sur écarts actuariels sur engagement de retraite		102 955
Autres éléments de résultat global, nets d'impôts		
Résultat Global de l'exercice	3 019 201	1 084 359
Attribuable :		
Groupe	3 021 730	1 090 349
Aux intérêts des participations ne conférant pas le contrôle	(2529)	(5 990)

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net total des entités consolidées	3 021 232	1 290 120
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	17 030	(14 317)
Dividendes reçus des mises en équivalence		,
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(982 842)	1 514 512
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	4 720	(24 097)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	2 110 140	2 766 219
	161 607	105.166
Coût de l'endettement financier	161 697	195 166
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	960 188	215 840
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	3 232 025	3 177 225
Impôts versés	(1 061 964)	258 370
Variation du BFR	29 25 287	(2 727 089)
Flux trésorerie actifs non courants à céder et activités abandonnées		(1 1 1 1 1)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	5 095 092	708 506
Acquisitions d'immobilisations	(1 789 102)	(1 663 171)
Cessions d'immobilisations	1 435 324	386 621
Incidence des variations de périmètre	20 795	(38 593)
Flux trésorerie actifs non courants à céder et activités abandonnées	20 173	(30 373)
Variation des prêts et avances consenties		
Intérêts financiers reçus		
Variation nette des placements à court terme		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(332 982)	(1 315 143)
Émissions d'emprunts	1 561 679	1 221 205
Remboursements d'emprunts	(1 852 318)	(1 551 232)
Coût de l'endettement financier	(161 697)	(195 166)
Dividendes versés des filiales	(
Dividendes reçus/versés de la société mère	(551 076)	(460 263)
Augmentations / réductions de capital FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(1 003 413)	(985 456)
Variation de change sur Trésorerie	411	
Variation de change sur autres postes du bilan	411	
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)	411	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	3 759 109	(1 592 092)
Trésorerie : ouverture	4 339 831	5 931 923
Trésorerie : clôture	8 098 940	4 339 831

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Écarts de conversion	Réserve de consolidation	Autres instruments de capitaux propres	Résultat	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres Part du Hors-Groupe	Total
31/12/2013	10 000 000	7 038 238	822 930	(2 623 092)	(374)	8 757 348	(694)	691 465	24 685 822	(28 529)	24 657 293
Opération sur capital fondées sur des actions											
Opérations sur titres auto-détenus				(57 070)					(57 070)		(57 070)
Affectation du résultat						691 464		(691 464)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Résultat net de l'exercice								1 296 111	1 296 111	(5 990)	1 290 121
Réévaluation et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles											
Instruments financiers											
Dividendes versés par la société mère						(460 263)			(460 263)		(460 263)
Ecarts de conversion : résultat enregistré directement en capitaux propres					(6 008)				(6 008)		(6 008)
Variation de périmètre						4 289			4 289	(2 126)	2 163
Autres						(142 227)	304		(141 923)	(304)	(142 227)
Prov. pour Retraite écart actuariel							(308 716)		(308 716)		(308 716)
Impôt différé sur écart actuariel							102 955		102 955		102 955
31/12/2014	10 000 000	7 038 238	822 930	(2 680 162)	(6 382)	8 850 612	(206 151)	1 296 111	25 115 318	(36 949)	25 078 369
Opération sur capital fondées sur des actions											
Opérations sur titres auto-détenus				3 662					3 662		3 662
Affectation du résultat		(771 514)				2 067 625		1 296 111			
Résultat net de l'exercice								3 023 761	3 023 761	(2 529)	3 021 232
Réévaluation et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles											
Instruments financiers											
Dividendes versés par la société mère						(551 076)			(551 076)		(551 076)
Ecarts de conversion : résultat enregistré directement en capitaux propres					(2 031)				(2 031)		(2 031)
Variation de périmètre						(196)			(196)		(196)
Autres						14 400			14 400		14 400
Prov. pour Retraite écart actuariel											
Impôt différé sur écart actuariel											
31/12/2015	10 000 000	6 266 724	822 930	(2 676 500)	(8 413)	10 381 487	(206 151)	3 023 761	27 603 840	(39 478)	27 564 362

Annexe aux Comptes Consolidés

Note 1 - Informations générales

1 – 1 Présentation du Groupe

- La SA HIOLLE INDUSTRIES

La société HIOLLE Industries est une société anonyme au capital de 10 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce de Valenciennes (France) sous le numéro 325 230 811 et dont le siège social est situé 9 avenue Marc LEFRANC à PROUVY (59121).

Au 31 décembre 2015, la société HIOLLE Industries est la société mère d'un groupe de 10 filiales françaises (dont 2 sont mises en équivalence) et 1 filiale marocaine intégrée Globalement. Ces sociétés évoluent dans les différents secteurs de l'industrie.

- Le Groupe HIOLLE INDUSTRIES

En tant qu'holding animatrice et gestionnaire de projets, HIOLLE Industries fédère ses filiales en deux grands pôles d'activités :

- Le pôle « Services et Environnement » avec :

- l'ensemble des métiers traditionnels liés à l'industrie (tuyauterie, électricité, hydraulique, construction métallique, traitement thermique, mécanique, contrôle métallurgique, maintenance...),
- les transferts industriels transcontinentaux d'usines clés en mains
- la conception, la fabrication et l'installation de matériels de traitement des déchets solides, notamment dans le secteur du traitement des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets verts et les lignes de broyage pour véhicules hors d'usage,
- l'installation d'équipements pour le traitement des fumées et autres rejets,
- les prestations de services (maintenance, gros entretien) pour les installations de traitements de déchets,
- l'ingénierie dans le traitement de l'eau,
- les travaux neufs et la maintenance en électricité industrielle et tertiaire, l'installation et la mise en service de pompes à chaleur et unités de climatisation.

- Le pôle « Ferroviaire et Transports Propres » avec :

- la maintenance et le SAV ainsi que les travaux neufs (câblage de dalles sous châssis, dalles sous pavillon, pupitres de conduite, armoires de commande) pour les grands donneurs d'ordres tels que les constructeurs, les exploitants et les équipementiers.
- l'automatisme industriel et l'électronique
- l'usinage de précision.

1 – 2 Caractéristiques de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'année 2015 est une bonne année marquée par le dynamisme du secteur Services et Environnement (plus de 20 % de croissance de chiffre d'affaires et un retour à la profitabilité) et une activité soutenue dans le secteur ferroviaire. Par ailleurs, l'exercice 2015 a été impacté par le dénouement positif du litige d'un transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte. L'effet conjugué de tous ces facteurs conduit à un résultat net de plus de 3 millions d'euros et une trésorerie nette de dettes de 2.2 millions d'euros.

Les chiffres clés en K € de l'année sont les suivants :

En K€	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	76 366	69 900	9.25 %
Dont Services et Environnement	32 071	26 706	20.09 %
Dont Ferroviaire	44 295	43 193	2.55 %
EBITDA	6 187	4 158	48.80 %
Dont Services et Environnement	3 008	1 177	155.56 %
Dont Ferroviaire	3 179	2 981	6.64 %
Résultat opérationnel	4 697	2 206	112.92 %
Dont Secteur Services et Environnement	2 101	-289	826.99%
Dont Secteur Ferroviaire	2 596	2 495	4.05%
Résultat net	3 021	1 290	134.19 %
Dont Résultat part du Groupe	3 024	1 296	133.33 %

HIOLLE Industries enregistre pour l'exercice 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 76.366 M€, en hausse de 9.25% par rapport à 2014. L'EBITDA s'établit à 6 187 K€ en hausse de 48.80%.

Le résultat opérationnel, en tenant compte d'un résultat non courant de 1 620 k€, a plus que doublé en 2015 (4 697 K€ contre 2 206 K€ en 2014), la rentabilité opérationnelle s'affiche à 6.15%. Après imputation des charges financières pour 162 K€ et les charges d'impôts pour 1 497 K€, le résultat net est bénéficiaire de 3 021 K€ en progression de 134 % (soit une rentabilité nette de 3.96% du chiffre d'affaires).

L'endettement financier atteint 5 909 K€ pour une trésorerie positive de 8 108 K€. Le groupe présente donc une trésorerie nette de 2 200 K€ en 2015 contre une dette nette en 2014 de 2 444 K€. Le taux d'endettement (Dettes nettes/capitaux propres) est de -12.53 %.

Le secteur <u>Ferroviaire</u> (58% du CA) présente une activité soutenue. Les activités de câblage ferroviaire et de SAV sur matériels roulants ont continué de progresser sur 2015. Ce secteur affiche un résultat opérationnel de 2.6 M€ pour un chiffre d'affaires de 44.3 M€ soit une rentabilité de 5.9 %.

Le Groupe HIOLLE Industries développe aujourd'hui de nouveaux relais de croissance dans ce secteur, notamment à l'international en accompagnement des grands donneurs d'ordres. Ainsi après le Maroc, HIOLLE Industries implante un atelier de câblage ferroviaire en Algérie.

Le secteur <u>Services et Environnement</u> (42% du CA) affiche une croissance de plus de 20 % de son chiffre d'affaires, porté notamment par des commandes importantes (plus de 8 millions d'euros) dans le secteur de la sidérurgie.

Le litige sur le transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte a connu un dénouement positif et a engendré un produit d'exploitation de 770 K€ et une entrée de trésorerie de 2.9 M€.

Le secteur Services et Environnement présente ainsi un résultat opérationnel de 2.1 M€ pour un chiffre d'affaires de 32.1 M€ soit une rentabilité opérationnelle de 6.5 %.

1 -3 Perspectives 2016

Fort d'une trésorerie positive de 2.2 M€ et porté par des relais de croissance à l'international, HIOLLE Industries, dans un contexte économique plutôt morose, table sur un exercice 2016 au moins équivalent à 2015.

Note 2 - Information sectorielle

2 -1 Informations sectorielles relatives au compte de résultat consolidé

Le groupe a déterminé un seul secteur géographique significatif : la France.

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur	2014	% du CA	2015	% du CA
Services et Environnement	26 706 357	38.2%	32 071 498	42 %
Ferroviaire	43 192 903	61.8%	44 294 875	58 %
Total	69 899 260	100%	76 366 373	100%

Chiffre d'affaires par secteur géographique

	2015	2014
Export	7 062 735	9 248 957
France	69 303 889	60 650 303
CHIFFRE D'AFFAIRES	76 366 373	69 899 260
Marchandises	39 978 643	36 247 483
Prestations de service	36 387 981	33 651 777

L'organisation du groupe avec des filiales travaillant sur plusieurs secteurs d'activités permet d'éviter le chiffre d'affaires intra-secteurs.

Voir tableau page suivante

2 – 2 Informations sectorielles relatives au bilan consolidé

31/12/2015	Immobilisations Corporelles	Endettement Net
Services et Environnement Ferroviaire	3 931 714 1 916 993	290 613 1 267 242
Total	5 848 706	1 554 856

31/12/2014	Immobilisations Corporelles	Endettement Net
Services et Environnement	3 751 972	1 037 930
Ferroviaire	1 673 117	1 406 090
Total	5 425 089	2 444 020

Participations mises en équivalence

Les titres de participations consolidées par mise en équivalence s'élèvent à 40 467 euros.

Ils sont affectés au secteur « Services et Environnement ».

Les résultats des sociétés consolidées par mise en équivalence sont de (17 030) euros.

	Chiffre d'affaires Consolidé	%	Résultat Opérationnel	Dont Dotations Amortissements	Ebitda	Résultat Financier	Charges d' Impôts	Résultat net
31/12/2015								
Services et Environnement	32 071 498	42 %	2 101 089	-902 436	3 008 088	-112 292		
Ferroviaire	44 294 875	58 %	2 596 259	-536 214	3 179 064	-49 405		
Total	76 366 373	100%	4 697 348	-1 438 649	6 187 160	-161 697	-1 497 389	3 021 232
31/12/2014								
Services et Environnement	26 706 357	38.2%	-288 595	-881 096	1 177 921	-38 283		
Ferroviaire	43 192 903	61.8%	2 494 559	-486 185	2 980 743	-56 883		
Total	69 899 260	100%	2 205 963	-1 367 281	4 158 664	-195 166	-734 933	1 290 120

Note 3 – Référentiel, périmètre de consolidation, principes comptables et méthodes d'évaluation

Le groupe clôture son exercice le 31 décembre. Les comptes consolidés 2015 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de HIOLLE Industries du 31 Mars 2016 et approuvés par le conseil de Surveillance du 06 Avril 2016. Ils seront soumis pour approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 20 Mai 2016.

3 – 1 Référentiel et normes

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Changement de méthodes et de présentation

Le Groupe avait anticipé l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantages au personnel » dans les comptes consolidés du 31 décembre 2013.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2015 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015. Elles concernent principalement :

- IFRS 10 « États financiers consolidés »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires »
- IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers »
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »
- IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients
- IFRS 9 « Instruments financiers »
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Ventes ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes»
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe »
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014

Méthodes de consolidation

Toute filiale dont le groupe a le contrôle est intégrée en intégration globale. Le contrôle est acquis au Groupe lorsque celui-ci a le pouvoir de prendre les décisions d'ordre opérationnel de manière à obtenir des avantages des activités des filiales

Le périmètre de consolidation au 31/12/2015 comprend les sociétés listées dans le tableau de la page suivante. De plus, les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable ou, avec la mise en application de la norme IFRS 10, un contrôle conjoint avec d'autres partenaires, sont consolidées par mise en équivalence. Sont concernées les sociétés NORD FERRO, INGENIERIE CENTRALES ENERGETIQUES.

Entrées et sorties du périmètre de consolidation

Variations du pourcentage de contrôle

Depuis le 1^{er} janvier 2010 le Groupe applique IAS 27 amendé *Etats financiers consolidés et individuels* (2008) pour comptabiliser les acquisitions/cessions de participations ne donnant pas/perdant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable a été appliqué prospectivement.

Depuis cette date, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité, et, en conséquence, aucun goodwill n'est comptabilisé.

Des diminutions de la part d'intérêt de la société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En application de cette norme le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère et aux participations ne conférant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Date d'arrêté des comptes

Les sociétés consolidées arrêtent leur exercice social au 31 décembre.

Les comptes consolidés ont donc été établis à partir des comptes annuels des différentes sociétés arrêtés au 31 décembre 2015.

Le groupe a pris la totalité des parts dans la société BMHIOL, qui s'appelle dorénavant Hiolle Industries Maroc.

Cette société est donc intégrée globalement dans les comptes consolidés de l'année 2015.

3 – 3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Entités	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	% d'intégration	Adresse
01 SA HIOLLE INDUSTRIES	Intégration Globale	100,00	100,00	100,00	9 Avenue Marc Lefrancq - 59121 Prouvy
02 SA TEAM	Intégration Globale	99,97	99,97	100,00	54 rue E Macarez - 59300 Valenciennes
03 NORD FERRO	Mise en équivalence	30,00	30,00	0,00	9 Avenue Marc Lefrancq - 59121 Prouvy
05 SA EUROP USINAGE	Intégration Globale	98,54	98,54	100,00	Rue du commerce - 59 590 Raismes
10 SA THERMIVAL	Intégration Globale	95,99	95,99	100,00	Rue du commerce - 59 590 Raismes
11 SAS AMODIAG	Intégration Globale	99,98	99,98	100,00	9 Avenue Marc Lefrancq - 59121 Prouvy
ENVIRONNEMENT 12 SAS APEGELEC INDUSTRIES	Intégration Globale	100,00	100,00	100,00	Parc de la chaussée romaine - 02100 Saint Quentin
13 SAS HIOLLE TECHNOLOGIES	Intégration Globale	100,00	100,00	100,00	2 place Champs de Colut - 59 230 Sars et Rosières
14 SAS RHEA ELECTRONIQUE	Intégration Globale	100,00	100,00	100,00	Zone d'activité du moulin - 59 193 Erquinghem Lys
21 SARL INGENIERIE CENTRALES ENERGETIQUES	Mise en équivalence	33,77	33,77	0,00	8 Avenue Vaucanson - 93370 Montfermeil
27 HIOLLE INDUSTRIES MAROC	Intégration Globale	100,00	100,00	100,00	Douar Lakloucha- Route d'el Jadida - Casablanca Maroc
28 GRAFF	Intégration Globale	100,00	100,00	100,00	4 rue des mésanges - 57290 Fameck

Goodwills – Regroupement d'entreprises

Acquisitions antérieures au 1er janvier 2010 :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS 3 — Regroupement d'entreprises. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels (comptabilisés dans le cas où la juste valeur peut être déterminée de manière suffisamment fiable) identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Les Goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La perte de valeur éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Les Goodwills négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Dans le cadre de la première application des IFRS, le Groupe a choisi l'option de ne pas appliquer IFRS3-Regroupement d'entreprises – rétrospectivement. Les Goodwills ont été retenus pour leur valeur historique nette des amortissements pratiqués selon les normes françaises au 1er janvier 2004.

Acquisitions postérieures au 1er janvier 2010

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée, la seule prise de contrôle concerne Hiolle Industries Maroc (anciennement BMHIOL)

Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé en fonction du résultat net part du groupe sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues. Il n'existe pas d'instrument de dilution au 31/12/2015.

Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent des éléments amortissables, tels que les logiciels. Elles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations ayant une durée d'utilité définie sont amorties par annuités constantes selon le tableau suivant :

Logiciel	3 à 10 ans
Fichier clients ATM	6 ans

Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît et au moins une fois par an.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la façon dont l'incorporel générera des avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Compte tenu des projets en cours dans le groupe, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes.

Constructions et installations photovoltaïques	20 ans
Aménagements des constructions	10 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 20 ans

Installations générales	10 à 20 ans	
Matériel de transport	3 à 10 ans	l
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	l
Mobilier	5 à 15 ans	l

Des immobilisations ont donné lieu à décomposition en tenant compte du caractère significatif de la valeur des composants et de leur durée d'utilité propre, notamment chez Europ Usinage les centres d'usinage, chez Thermival les fours puis les constructions et le matériel industriel chez Graff.

Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill), ainsi que pour les immobilisations en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

Les UGT définies par le groupe sont les entités juridiques.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe HIOLLE Industrie S.A.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du budget prévisionnel élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale, et des perspectives d'activité des entités à l'horizon de cinq ans en tenant d'un portefeuille clients stable. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Au 31/12/2015, les hypothèses sont les suivantes :

- Une croissance à l'infini de 2%
- Le taux de rendement des obligations d'état françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31/12/2015 de 1.6 %
- La prime de risque du marché des actions de 6.50 %
- Un béta sectoriel au groupe de 0.75 %
- Un taux d'actualisation de 9 %

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat en « Autres produits et charges d'exploitation » pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Investissements et placements financiers

Les investissements financiers sont composés de cautions versées, de titres de participation non consolidés, de créances rattachées à des participations non consolidées, et de titres immobilisés.

Le groupe a enregistré dans ce poste les titres détenus dans des sociétés dans lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou qui sont détenus dans le but de les revendre rapidement. Les placements financiers sont composés d'actifs financiers courts termes, ne présentant pas les caractéristiques de trésorerie ou quasi trésorerie. Ces éléments sont valorisés conformément aux dispositions des IAS 32 et 39 en fonction de la catégorie d'actifs financiers à laquelle ils appartiennent. Compte tenu de l'intention de gestion à court terme de ces éléments, la société a opté pour la présentation de ces éléments en juste valeur par le biais du compte de résultat.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les matières premières et les marchandises sont valorisées au coût selon la méthode du Prix Moyen Pondéré. Lorsque la valeur nette de réalisation, est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

Créances clients

Les créances et dettes sont enregistrées initialement à la juste valeur. Les dépréciations doivent être comptabilisées lorsque la valeur actualisée des cash-flows futurs attendus devient inférieure à la valeur comptable, après étude individuelle des dossiers de créances douteuses ou litigieuses.

Les en cours sur les contrats à long terme sont retraités pour être valorisés selon la méthode de l'avancement. Une provision est comptabilisée dans le cas d'une marge déficitaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Pour que les valeurs mobilières soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Prestations de services/ opérations partiellement exécutées à la clôture

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts engagés. Lorsque le résultat d'un contrat de ventes de prestations ne peut pas être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été encourus et qui seront probablement recouvrables. Une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque le résultat d'un contrat de prestations de services peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les produits du contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable et que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

Pour certaines livraisons à l'international, le transfert a lieu lors du chargement des biens par le transporteur.

Estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination des produits et résultats sur les contrats de vente de prestations partiellement exécutés à la clôture, de la valorisation des actifs incorporels et de la détermination du montant des provisions. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes.

Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

Aucun changement d'estimation n'a eu d'impact significatif sur la période présentée.

Litiges

Les activités du groupe sont exposées à certains facteurs de risques. Sont analysés par secteurs d'activités, les risques suivants : les Risques financiers (liquidités, taux, change...), les risques juridiques (litiges, évolution réglementaire...), les risques opérationnels (liés aux marchés, aux fournisseurs...). Ces risques sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés. Ils ne présentent pas d'évolution significative sur l'année 2015.

Provisions

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites). L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé, dont les effets sont enregistrés en résultat opérationnel.

Indemnités de départ à la retraite

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective de la Métallurgie ou la Convention Collective Syntec.

Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite.

La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	1.9 %	1.9%
Taux de progression des salaires	1.00 %	1.00 %
Taux d'inflation	0 %	0%

Les calculs sont réalisés sur l'hypothèse d'un turn-over moyen.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres instrument de capitaux propres de l'exercice durant lequel ils apparaissent.

Médailles du travail

Les engagements, à prestations définies, envers le personnel issu de la remise de Médailles du travail ont été valorisés et font l'objet d'une provision, actualisée au même taux que l'engagement retraite.

Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Le groupe peut utiliser des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des valorisations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte.

Le groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées dans le résultat de la période, venant ainsi compenser les pertes ou gains latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur de la part efficace.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable au taux de 34.43 % pour 2014. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. Seuls les montants dont l'utilisation est probable sont inscrits à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Contrats de location financements

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les durées retenues et le mode d'amortissement pratiqués sur ces biens correspondent aux normes du groupe.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement ont été comptabilisées comme une réduction du coût d'acquisition des immobilisations concernées.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées à des tiers est comptabilisée en Autres charges opérationnelles en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

Coûts d'emprunts

Conformément à la norme IAS 23 révisée « coûts d'emprunts », les coûts d'emprunts sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. Les autres coûts d'emprunts sont enregistrés en charges financières au cours de la période à laquelle ils se rattachent.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente. Immédiatement avant leur classification comme détenus en vue de la vente, les actifs (ou les composants du groupe destiné à être cédé) sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou groupe d'actif destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs destinés à être cédés) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Note 4 - Informations relatives au bilan consolidé

4 – 1 Goodwills

Libellés	Valeurs brutes Au 31/12/2015	Pertes de valeur	Valeur nette Au 31/12/2015
TEAM	922 069	(372 069)	550 000
TEAM-ATM	815 000		815 000
EUROP USINAGE	216 767	(66 767)	150 000
THERMIVAL	196 283		196 283
AMODIAG ENVIRONNEMENT	346 584	(146 584)	200 000
APEGELEC	139 345	(139 345)	
HIOLLE TECHNOLOGIES (EX CETAM AUTOMATISMES)	62 913	,	62 913
RHEA ELECTRONIQUE	30 037		30 037
HIOLLE INDUSTRIES MAROC	51 163	(51 163)	
GRAFF	2 663 889	(51 105)	2 663 889
Total	5 444 050	(775 928)	4 668 122

Libellés	Valeurs brutes Au 31/12/2014	Pertes de valeur	Valeur nette Au 31/12/2014
TEAM TEAM-ATM	922 069 815 000	(372 069)	550 000 815 000
EUROP USINAGE THERMIVAL	216 767 196 283	(66 767)	150 000 196 283
AMODIAG ENVIRONNEMENT APEGELEC	346 584 139 345	(146 584) (139 345)	200 000
HIOLLE TECHNOLOGIES (EX CETAM AUTOMATISMES) RHEA ELECTRONIQUE	62 913 30 037	,	62 913 30 037
GRAFF	2 663 889	(== 1 = 5 =)	2 663 889
Total	5 392 887	(724 765)	4 668 122

Des tests d'impairments ont été réalisés au 31/12/2015 sur toutes les filiales. Ces tests ont été mis en œuvre sur la base des principales hypothèses prises au 31/12/15 :

- Taux d'actualisation après impôt : 9% (11,5% avant impôt).
- Taux de croissance à l'infini : 2%
- Perspectives de chiffre d'affaires et de cash-flows, déterminés sur la base des business plans sur 3 ans, élaborés par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale ; les business plan sont basés sur les portefeuilles clients existants et sans dégradation ou perte de clientèle.

Ces tests ont conduit à comptabiliser des pertes de valeur pour 51 163 € sur une entité.

Pour les sociétés qui présentent une valeur comptable proche de leur valeur d'utilité, il a par ailleurs été pratiqué des tests de sensibilité portant sur les paramètres de calcul suivants :

- Une hausse de 1 point du taux d'actualisation impacte la valeur nette des goodwill figurant au bilan au 31/12/2015 de 18.21 %.
- Une baisse de 1 point du taux de croissance à l'infini impacte la valeur nette des goodwill figurant au bilan au 31/12/2015 de 6.66 %.
- Une baisse des hypothèses de marge annuelle de 1 point sur l'ensemble des périodes considérées impacte de 14.44 % la valeur nette des goodwill figurant au bilan au 31/12/2015.

4 – 2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes :

Libellé	2014	2015	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		2 564			49	2 5 1 6	
Frais de recherche & développement							
Concessions, brevets et droits	500 200	602 507	14 207				
similaires, brevets, licences	589 200	603 597	14 397				
Droit au bail							
Fonds commercial	15 245	15 245					
Autres immobilisations incorporelles	125 129	128 129	3 000				
Immobilisations incorporelles en							
cours							
Avances et acomptes s/immo.							
incorp.							
Immobilisations incorporelles	729 574	749 535	17 397		49	2 516	

Amortissements et dépréciations :

Libellé	2014	2015	Augment. (Inv,Emp)	Dimin. (Cess, Remb.)	Reprise	Variations de périmetre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement Amortissements des frais de rech.		(2 310)	(226)		(40)	(2 044)	
& développ. Amortissements concessions, brevets & droits similaires Amortissements droit au bail	(380 566)	(438 126)	(57 560)				
Amortissements fonds commercial Amortissements des autres immos incorp.	(90 112)	(103 269)	(13 157)				
Amortissements des Immobilisations incorporelles	(470 678)	(543 705)	(70 943)		(40)	(2 044)	

4 – 3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées d'installations techniques et matériels industriels notamment EUROP'USINAGE, TEAM, HIOLLE TECHNOLOGIES, AMODIAG ENVIRONNEMENT, APEGELEC et GRAFF.

Valeurs brutes:

Libellé	2014	2015	Augment. (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
	100 400	100 400				
Terrains	128 402	128 402				
Constructions	1 214 857	1 273 680	34 558		23 709	556
Constructions sur sol d'autrui	847 946	847 946				
Installations techniques, matériel & outillage	8 983 371	9 694 543	601 792		107 284	2096
Autres immobilisations corporelles	6 290 182	6 706 251	1 124 952		5 472	171
Immobilisations corporelles en cours	111 550	134 648	23 098			
Avances et acomptes s/immo. corp. Immobilisations corporelles	17 576 308	18 785 470	1 784 400		136 465	2 823

Amortissements et dépréciations :

Libellé	2014	2015	Augment. (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Reprise Variations de périmetre	Autres variations
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(8 570)	(8 570)				
Amortissements des constructions	(539 789)	(613 464)	(65 370)	1 217	(9 330)	(191)
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(595 130)	(614 220)	(19 090)			
Amortissements install tech. matériel & outil.	(6 903 093)	(7 500 657)	(541 056)	635	(53 152)	(3 991)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(4 104 636)	(4 199 822)	(742 188)	663 651	(3 533)	(13 146)
Amortissements des Immobilisations corporelles	(12 151 219)	(12 936 764)	(1 367 705)	665 502	(660 14)	(17 327)

Subventions d'investissement comptabilisées en déduction du coût des immobilisations :

	2 014			2 015			
	Installation techniques et outillage industriels	Autres immobilisations	Total	Installation techniques et outillage industriels	Autres immobilisations	Total	
Montant brut des subventions	395 255	93 712	488 967	395 255	93 712	488 967	
Amortissements	(378 416)	(90 973)	(469 389)	(379 632)	(91 608)	(469 389)	
Net	16 839	2 739	19 578	15 623	2 104	17 727	

Production immobilisée :

Libellés	2014	2015
Installations techniques et outillage		
industriels Autres immobilisations	261 296	95 725
Total	261 296	95 725

Engagement de location financement :

		2 014		2015			
Libellé	Valeurs brutes	Amortissement	Clôture	Valeurs brutes	Amortissement	Clôture	
Terrains Agencements et aménagements de terrains	23 061		23 061	23 061		23 061	
Constructions Constructions sur sol d'autrui	377 913	(235 547)	142 366	377 913	(244 330)	133 653	
Installations techniques, matériel & outillage	1 792 854	(1 315 584)	477 270	1 767 133	(1 071 135)	695 998	
Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en	1 895 488	(1 285 719)	609 770	1 812 822	(1 139 302)	673 519	
Avances et acomptes s/immo.							
Immobilisations corporelles	4 089 316	(2 867 431)	1 221 885	3 980 928	(2 454 767)	1 526 161	

4 – 4 Actifs financiers non courants

Libellé	2014	2015
Titres mis en équivalence	57 497	15 361
Titres de participations non consolidés	35 041	35 041
Créances rattachées à des participations - part > 1 an	452 035	28 469
Participations et créances rattachées		
Dépôts et cautionnement versés	940 454	402 295
Autres Immobilisations financières	1 485 026	481 167

Les informations financières relatives aux participations consolidées par mise en équivalence sont :

Les comptes de la société ICE pour l'année 2014 ne nous ont pas été transmis. La société a été placée en liquidation judiciaire au 15 juillet 2015.

La valeur des titres Mises en Equivalence correspond donc à la valeur des titres de NORD FERRO.

Participations	Détention en %	Capitaux propres	Résultat net	Derniers Chiffres connus	Dividendes distribués
NORD FERRO	30%	192 970	(56 766)	31/12/2015	Néant

Participations	ACTIF	Chiffre d'affaires	Résultat net	Derniers Chiffres connus
NORD FERRO	229 786		(56 766)	31/12/2015

4 – 5 Impôts différés

Libellé	2014	2015
Impôts différés - actif		
Clôture		
Impôts différés - passif		
Clôture	256 578	154 801

4 – 6 Stocks

Libellés	2014	2015
Stocks M, fournitures et aut.	5 831 901	4 002 741
Approvisionnements Provisions s/ stocks - MP, fourn. et approv.	(672 091)	(270 041
En-cours de biens	1 547 452	1 646 31
Provisions s/ stocks - en cours de biens	(14 250)	(3 646
En-cours de services		
Provisions s/ stocks - en cours de services		
Produits intermédiaires finis	63 339	21 89
Provisions s/ stocks - produits intermédiaires		
finis		
Stocks de marchandises	231 213	310 18
Provisions s/ stocks - marchandises		(20500
Total Stocks - Net	6 987 564	5 686 94

en euros	2014	dotation	reprise	Variation de périmètre	2015
Dépréciations des stocks	(686 341)	(85 497)	477 650		(294 187)

en euros	2013	dotation	reprise	Variation de périmètre	2014
Dépréciations des stocks	(663 808)	(114 513)	91 979		(686 341)

4-7 Créances d'exploitation

Libellés	2014	2015
Cliente et commtee mettechée mort < 1 en	20 120 452	27,000,470
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	29 129 453	27 009 479
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	177 780	27 177
Créances fiscales hors IS- part < 1an	858 336	1 602 520
Prov. clients et comptes rattachés - part < 1an	(2 326 156)	(2 236 704)
Total Créances d'exploitation hors acompte	27 839 413	26 402 472
Avances et acomptes	77 905	105 110
Total Créances d'exploitation - Nette	27 917 318	26 507 582
Total Créances Clients Nette	26 881 202	24 877 885

	ECHUS				NON ECHUS	TOTAL
Echéancier des créances nettes clients 31/12/2015	-30 jours	+30 jours	+60 jours	+90 jours		
Clients	2 710 359	1 174 119	185 657	1 101 094	19 706 654	24 877 884
Total	2 710 359	1 174 119	185 657	1 101 094	19 706 654	24 877 884

	ECHUS				NON ECHUS	TOTAL
Echéancier des créances nettes clients 31/12/2014	-30 jours	+30 jours	+60 jours	+90 jours		
Clients	2 329 113	659 399	268 293	4 747 778	18 876 619	26 881 202
Total	2 329 113	659 399	268 293	4 747 778	18 876 619	26 881 202

Les créances clients de + de 90 jours d'un montant de 1 101 094 € concernent des clients dont le groupe estime ne pas avoir de risque d'irrécouvrabilité et des créances en litige pour lesquelles le groupe a constitué diverses provisions pour garantir la bonne fin des chantiers.

Dépréciation des créances clients	2 014	2015	Dotation	Reprise prov consommée	Reprise prov non consommée	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciation des créances clients	(2 326 156)	(2 236 704)	(88 996)	178 448			
Total	(2 326 156)	(2 236 704)	(88 996)	178 448			

Dépréciation des créances clients	2 013	2014	Dotation	Reprise prov consommée	Reprise prov non consommée	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciation des créances clients	(2 101 081)	(2 326 156)	(369 890)	61 777	83 037		
Total	(2 101 081)	(2 326 156)	(369 890)	61 777	83 037		

4 – 8 Autres débiteurs

Libellés	2014	2015
Créances de Carry Back Créance sur intégration fiscales	1 460 712	1 460 712
Créances courantes rattachées à des participations Personnel et organismes sociaux		1 126 905
Etat Autres créances	1 643 153 1 241 647	1 584 990 555 240
Charges constatées d'avance Total Autres créances - Net	364 132 4 709 644	313 436 5 041 283

4 – 9 Trésorerie et équivalents

Libellés	2014	2015
VMP - Equivalents de trésorerie Provisions sur VMP - Equivalent de trésorerie	2 802 040	5 904 328
Actions propres Provisions sur actions propres		
Disponibilités	1 537 816	2 188 292
Intérêts courus non échus s/ dispo.	13 679	15 928
Trésorerie active	4 353 534	8 108 548
Concours bancaires (trésorerie passive)	(12 968)	(10 847)
Concours bancaires (dettes)	(810)	
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive	(13 778)	(10 847)

Les équivalents de trésorerie, représentant 5 904 328 euros, sont constitués exclusivement par des placements en SICAV et FCP qualifiés de monétaires euros, valorisées à la valeur de marché au 31/12/2015.

4 – 10 Capital social

Composition du capital

Au 31/12/2015 le capital social était composé de 9 421 056 d'actions ordinaires de valeur nominale unitaire de 1.06 euros, soit 10 000 000 Euros.

Il n'existe aucun instrument de dilution.

Options d'achat d'actions réservées aux salariés

Au 31/12/2015, il n'existe pas d'options d'achats d'actions réservées aux salariés et, l'ensemble des salariés du groupe HIOLLE Industries détient environ 0.2 % du capital.

Titres d'autocontrôle

Dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 20 Mai 2015, 221 435 titres étaient détenus au 31/12/2015 pour un montant total de 2 531 548 euros. Le programme d'une durée de 18 mois, a pris fin le 22 Novembre 2015.

Dans le cadre du contrat de liquidité 11 692 titres étaient détenus au 31/12/2015 pour un montant de 37 142 euros. Conformément à l'article L 225-210 alinéa 3 du Code de Commerce, des réserves indisponibles seront constituées à hauteur de 2 568 690 euros, couvrant ainsi le montant détenu en actions propres.

Autorisations d'émission

Néant

Restrictions

La réserve légale est entièrement dotée conformément à la législation française.

4-11 Dettes financières

Dettes financières	Montants 2014	Montants 2015
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 107 028	2 110 025
Crédit Bail	980 065	1 293 718
Entités liées	56 246	
Autres	4 654 214	2 504 646
Total	6 797 554	5 908 390

La variation de la Ligne « Autres » correspond au financement court terme du BFR (Billets de trésorerie et lignes de crédit à court terme) et au financement des investissements industriels du groupe dans l'attente du versement des crédits accordés par Oséo.

Répartition par échéance des dettes financières

Répartition par échéance	31/12/2015	Courant	Non Courant
Emprunts	2 110 025	579 353	1 530 672
Crédit Bail	1 293 718	548 549	745 170
Autres	2 504 646	4 107	2 500 539
Total	5 908 390	1 132 009	4 776 380

Répartition par échéance	31/12/2014	Courant	Non Courant
Emprunts	1 107 028	480 885	626 143
Crédit-Bail	980 065	432 435	547 631
Autres	4 710 460	941 680	3712 534
Total	6 797 554	1 855 000	4 942 554

Il n'existe aucun covenant bancaire.

4 – 12 Provisions pour risques et charges

Voici leur ventilation suivant l'échéance :

Provisions pour risques et charges	2 014	2015	Dotation	Reprise prov consommée	Reprise prov non consommée	Variations de périmètre
Provisions pour engagement envers le personnel	1 719 676	1 810 584	105 913	(15 004)		
Provisions pour litige commerciaux	1 816 590			(1 103 555)	(713 035)	
Autres provisions	517 109	448 893	235 711	(428 175)		124 248
Total	4 053 375	2 259 477	341 624	(2 259 769)		124 248

Provisions pour risques et charges	2 013	2014	Dotation	Reprise prov consommée	Reprise prov non consommée	Variations de périmètre
Provisions pour engagement envers le personnel	1 429 722	1 719 676	345 857	(55 903)		
Provisions pour litige commerciaux	1 816 590	1 816 590				
Autres provisions	982 331	517 109	46 383	(430 160)		(81 445)
Total	4 228 643	4 053 375	392 240	(486 063)		(81 445)

Répartition par échéance	31/12/2015	Courant	Non Courant
Provisions pour engagement envers le personnel	1 810 584		1 810 584
Provisions pour litige commerciaux			
Autres provisions	448 893	448 893	
Total	2 259 477	448 893	1 810 584

Le litige lié au transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte qui opposait depuis 2011 HIOLLE Industries face à son client, Alexandria Sugar Company (ASC, sucrerie en Egypte), a été finalement résolu par sentence arbitrale du 31 Août 2015 rendue par le Tribunal arbitral constitué à cet effet auprès de la Chambre de Commerce Internationale de Paris

La sentence arbitrale a confirmé pleinement les arguments de HIOLLE Industries et a ordonné la partie adverse, ASC, de payer à HIOLLE Industries un montant de 2.7 millions d'euros du total des 3.4 millions d'euros qui demeuraient impayés. S'ajoutent les intérêts de retard estimés à plus de 160 000 euros. Ce jugement a également ordonné à ASC la libération immédiate des garanties bancaires de HIOLLE Industries qu'elle retenait de façon abusive (la Garantie de performance de 2.5 millions d'euros et la Garantie de remboursement d'acompte de 3 millions d'euros). En outre, la sentence arbitrale a rejeté une grande partie de la demande reconventionnelle qui avait été introduite par ASC, notamment une réclamation forfaitaire de 16 millions d'euros. Cette sentence confirme ainsi que HIOLLE Industries avait bien rempli toutes ses obligations dans le contrat de transfert de la sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte.

Les impacts dans les comptes au 31 12 2015 sont significatifs : HIOLLE avait provisionné sa créance client à hauteur de 1.4 millions d'euros et le résultat de la sentence arbitrale engendre donc un produit d'exploitation de 865 035 euros et une entrée de trésorerie de 2.9 millions d'euros.

4 – 13 Actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2015, les actifs et passifs financiers selon les catégories identifiées par IAS 32/39 sont ainsi classés :

31/12/2015	Actif financier ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres participations				35 041
Créances clients			25 433 125	
Autres créances			4 155 563	
Instruments financiers				
Charges constatées d'avance			313 436	
Valeurs Mobilières de Placements	5 904 328			
Total des actifs financiers	5 904 328	0	29 902 124	35 041
Dettes financières à long terme		4 776 371		
Dettes financières à court terme		1 132 019		
Fournisseurs			10 096 850	
Avances et acomptes sur commande en cours			34 445	
Dettes sociales			5 666 332	
Dettes fiscales			3 830 833	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes			454 660	
Produits constatés d'avance - part < 1 an			578 036	

Titres de participations non consolidés

Voir paragraphe Périmètre de consolidation

Titres détenus en direct par HIOLLE INDUSTRIES

Autres participations	35 041 €
Autres titres immobilisés	0 €

Les titres de Mécatel ont été reclassés en 2010 dans les autres participations. D'une valeur brute de 2 800 000 €, ils ont été provisionnés à hauteur de 100 %.

31/12/2014	Actif financier ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres participations				35 041
Créances clients			28 122 849	
Autres créances			2 679 269	
Instruments financiers				
Charges constatées d'avance			364 132	
Valeurs Mobilières de Placements	2 802 040			
Total des actifs financiers	2 802 040	0	31 166 250	35 041
Dettes financières à long terme		4 944 085		
Dettes financières à court terme		1 853 469		
Fournisseurs			8 811 655	
Avances et acomptes sur commande en cours			36 091	
Dettes sociales			5 221 925	
Dettes fiscales			3 944 014	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes			334 032	
Produits constatés d'avance - part < 1 an			1 271 600	
Total des passifs financiers	0	6 797 554	19 619 318	0

4 – 14 Actifs et passifs éventuels

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte notamment des assurances dont le Groupe dispose.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 n'ont pas individuellement, selon l'estimation du

Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Litiges et procédures n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- Une réclamation d'un client à l'encontre d'une filiale opérationnelle concernant le niveau de performance d'une installation de traitement de déchets. Une expertise judiciaire est en cours et le litige a été déclaré à la compagnie d'assurances. A ce stade de la procédure, le groupe ne peut estimer les conséquences financières de ce litige. Par contre, étant donné les garanties données par les assureurs, HIOLLE Industries considère que ces conséquences n'auraient pas d'impact significatif sur les comptes sans pour autant l'exclure.
- Des contentions avec des groupements d'entreprises auquel le groupe a participé restent en cours (excepté pour le litige évoqué en 4-12) et sont sans évolution par rapport à l'exercice précédent. Ces dossiers n'ont donné lieu à aucun ajustement significatif sur les comptes.

Note 5 - Informations relatives au compte de résultat consolidé

5 – 1 Achats consommés

Libellé	31/12/2014	31/12/2015
Achats de marchandises	533184	496 252
Achats d'études et prestations de services	1 042 607	372 352
Autres achats	4 762 704	6 003 533
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	2 451 802	2 279 588
Variation stocks de marchandises	(9 626)	(79 281)
Achat m.p. fournit. & autres. appro.	16 494 687	14 115 369
Var. stocks m.p., fournit. & autres appro.	344 787	1 837 779
Achats consommés	24 930 570	25 025 592

5 – 2 Charges externes

Libellé	31/12/2014	31/12/2015
Sous-traitance Redevances de crédit-bail	1 618 881	2 634 827
Locations immobilières et charges locatives	1 228 085	1 267 092
Locations mobilières et charges locatives Autres services extérieurs	479 914 519 593	870 354 589 371
Primes d'assurances Autres services extérieurs	629 839 15 745	769 748 15 547
Personnel détaché et intérimaire Rémun. d'intermédiaires & honoraires	4 170 102 523 157	6 735 827 639 129
Publicité, publications, relations publiques	82 089	149 283
Transport Déplacements, missions et réceptions	878 404 3 824 705	1 099 423 3 801 432
Frais postaux et frais de télécommunications	260 080	251 394
Frais bancaires	164 411	182 062

Autres charges externes	57 193	48 202
Production immobilisée		
Autres charges d'exploitation	14 452 198	19 053 691

5 -3 Charges de personnel

Charges de personnel	25 708 057	26 736 670
Autres charges de personnel	(363 862)	(198 261)
Charges de sécurité soc. et de prévoyance	7 958 160	8 009 204
Rémunérations du personnel	18 113 759	18 925 727
Libellé	31/12/2014	31/12/2015

Rémunérations de toutes natures

Libellés	2014	2015
Jetons de présence	16 000	16 000
Rémunération des mandataires sociaux et des organes de direction	511 540	302 982
Avantage à court terme	527 540	318 982
Avantages postérieurs à l'emploi, y compris les cotisations à des régimes à cotisations définies		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail	59 018	0
paiements en actions		
Total	586 558	318.982

Libellé	2014	2015	Dotation	Reprise	Variations de périmètre
Provision pour retraite Coût des services rendus Intérêts sur obligation Rendement attendu des actifs du régime Pertes/profits actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice Coûts des services passés	1 719 675	1 810 584	105 912 126 855 31 464	15 004	
Pertes/profits sur réductions et liquidations			(96 159)		
Total porté dans les charges de personnels			99 073		

Effectif

EFFECTIF FRANCE	2014	2015
Holding	9	7
Services et Environnement	221	223
Ferroviaire et Transports propres	413	430
Total	643	660

La société HIOLLE INDUSTRIES MAROC étant désormais Intégrée Globalement, ces effectifs sont repris dans le tableau ci-dessus. Il a été procédé de même pour l'année 2014 afin de rendre comparable l'analyse des effectifs.

5 – 4 Détails des produits et charges opérationnels non récurrents

Libellé	31/12/2014	31/12/2015
Reprise de provision pour risque sur litiges		1 620 398
+/- value de cession	50 836	
Produits opérationnels non récurrents	50 836	1 620 398

Les produits opérationnels non récurrents de l'année concernent principalement le dénouement du litige de l'Egypte, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation.

5 – 5 Charges d'impôts

Libellés	2014	2015
Impôt sur les bénéfices Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale Impôts différés	(903 029) 644 659 42 530	(1 198 892) 136 928 101 776
CVAE	(519 153)	(537 201)
Charges d'impôts	(734 993)	(1 497 389)

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés TEAM, EUROP'USINAGE, HIOLLE TECHNOLOGIES, THERMIVAL, AMODIAG, APEGELEC, RHEA, GRAFF, MECATEL, et HIOLLE INDUSTRIES.

L'économie d'impôt réalisée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 représente un montant de 136 928 euros, contre 644 659 euros au 31 Décembre 2014.

Preuve d'impôt 2015

Résultat avant amort/prov sur écarts d'acq, impôts et résultat des MEE	4 049 612
Taux d'impôt de l'entité consolidante	34,43%
mpôt théorique	(1 394 281
Effets des différences de base	(51 290
Effets des différences de taux	32 09
Crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	463 34
Effets des déficits non activés	(10 062
Ecritures manuelles sur Impôt CVAE	(537 201
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(1 497 389

CHARGE D'IMPOT REELLE (1 497 389) Taux effectif d'impôt 36.98% Preuve d'impôt 2014

Résultat avant amort/prov sur écarts d'acq, impôts et résultat des MEE	2 077 064
Taux d'impôt de l'entité consolidante	34,43%
Impôt théorique	(715 133)
Effets des différences de base	470 391
Effets des différences de taux	14 063
Crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	-32 038
Effets des déficits non activés	46 877
Ecritures manuelles sur Impôt CVAE	(519 153)
_	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(734 933)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(734 993)
	, , , ,

Taux effectif d'impôt 35.39%

5 – 6 Frais de Recherche et de développement

Libellés	2014	2015
Charges de personnels Autres	698 399 289 903	637 875 318 938
Total	989 302	956 813

Les charges de recherche et de développement incluses dans le compte de résultat concernent Europ usinage à hauteur de 181 799 \in et Team pour un somme de 775 014 \in . Ces frais ont contribué à un crédit d'impôt total de 270 797 \in dont pour Europ usinage à hauteur de 51 453 \in et Team pour une somme de 219 344 \in .

5 – 7 Résultat par action

Libellé	2014	2015
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	1 290 120	3 021 232
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action Effet de la dilution : (-) Obligations convertibles : (-) Options d'achats ou de souscription d'actions	9 421 056	9 421 056
(-) Attribution d'actions gratuites : Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	9 421 056	9 421 056

En euros		
Résultat net dilué par action :	0.14	0.32
Résultat net par action :	0.14	0.32

Montant des dividendes par action votés par l'Assemblée Générale de la société mère au titre des exercices : Au titre de l'exercice 2012, un dividende de 0.10 euro par action a été versé.

Au titre de l'exercice 2013, un dividende de 0.05 euro par action a été versé.

Au titre de l'exercice 2014, un dividende de 0.05 euro par action a été versé.

Note 6 - Informations relatives au tableau de flux

Libellés	2014	2015	Variation
Disponibilités	1 551 495	2 194 654	41.45%
VMP - Equivalents de trésorerie	2 802 040	5 913 894	111.06%
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(13 778)	(10847)	-21.27%
Trésorerie nette	4 339 757	8 097 701	86.59%
Endettement financier Brut	(6 783 776)	(5 907 543)	-12.92%
Endettement financier Net	(2 444 019)	2 190 158	-189.61%

Note 7 - Informations relatives aux parties liées

Le principal détenteur du capital de la société tête du Groupe HIOLLE Industries est la SAS HIOLLE DEVELOPPEMENT qui détient 64.96 % du capital du Groupe HIOLLE Industries.

HIOLLE Développement dans le cadre de son activité de Holding, détient notamment les sociétés listées ci-après dont les mandataires sociaux de ces entités sont notamment Jean Michel HIOLLE, Olivier HIOLLE et Véronique HIOLLE.

		% détention directe		% détention Indirecte
Secteur Energies	Hiolle Energies	99,13		
		97,00	Sci la Rougeville	100,00
	Hiolle Immobilier		Sarl Sofima	100,00
Secteur			Sci la Rhonelle	50,00
Immobilier	Sarl Immobilière Riverval	74,99		
-				
Secteur	SAS Hiolle Logistique	100		
Logistique	SAS Manugesteam	100		

Les transactions avec ces différentes sociétés se ventilent comme suit :

		Produits			
31/12/2015	Locations immobilières	Prestations de services	Autres	Prestations de services	Autres
Société Mère	158 175	576 000	1 247		8 041
Filiales Intégration Globale	758 325	27 553	7 019	179 276	70 066
Filiales Mise en Equivalence					
Total	916 500	603 553	8 266	179 276	78 107

31/12/2014	Charges Locations immobilières	Prestations de services	Autres	Produits Prestations de services	Autres
Société Mère	157 833	350 303			13 385
Filiales Intégration Globale	712 900	88 732		131 700	77 818
Filiales Mise en Equivalence					
Total	870 733	439 055		131 700	91 203

Les soldes à la clôture se ventilent ainsi :

31/12/2015	Clients	Autres Créances	Fournisseurs	Autres Dettes
Société Mère	18 320	940 876	278	
Filiales Intégration Globale	373 914	80 219	63 086	41 601
Filiales Mise en Equivalence				
Total	392 234	1 021 095	63 364	41 601

Il n'y a pas de créances douteuses ou litigieuses. Le groupe n'a donc pas constitué de provisions liées au montant des soldes.

Toutes les transactions effectuées avec des parties liées sont facturées à des conditions normales et selon des modalités courantes.

Note 8 – Informations sur les engagements hors bilan

Nature des dettes	Garanties	Engagements résiduels au 31/12/2014	Engagements résiduels au 31/12/2015
HIOLLE INDUSTRIES : Emprunts CA/CL/CIC/SG	Nantissement des titres Graff	85 322	0
APEGELEC : Créances cédés	Affacturage	995 169	979 253
HIOLLE TECHNOLOGIES : Contrat OSEO Financement	Créances données en garantie	920 070	231 275

Engagement de location simple

Les engagements de loyers minimaux non résiliables de location simple se ventilent ainsi :

31/12/2015	Total	<1an	de 1 a 5 ans	> 5ans
Locations Immobilières Locations Mobilières	2 296 657 €	1 152020 €	1 130 254 €	14 383 €
Total	2 296 657 €	1 152020 €	1 130 254 €	14 383 €

31/12/2014	Total	<1an	de 1 a 5 ans	> 5ans
Locations Immobilières Locations Mobilières	2 037 393 €	1 061 405 €	957 575 €	18 414 €
Total	2 037 393 €	1 061 405 €	957 575 €	18 414 €

Les principales locations immobilières sont conclues à des conditions courantes selon des baux renouvelables avec une périodicité de 3, 6 et 9 ans.

Note 9 – Informations sur l'exposition aux risques

Les activités du groupe sont exposées à certains facteurs de risques. Sont analysés par secteurs d'activités les risques suivants : les risques financiers (liquidités, taux, change...), les risques juridiques (évolution réglementaires, litiges...), les risques opérationnels (liés aux marchés, aux fournisseurs, aux clients, à l'environnement...).

9 – 1 Les risques financiers

Risque de taux :

Le groupe HIOLLE Industries n'est que très faiblement exposé au risque de taux d'intérêt. En effet, au 31/12/2015, le capital restant dû des emprunts souscrits à taux variables s'élève à 2 000 000 €. Une variation de 1 % des taux aurait donc un impact de 20 000 €.

Endettement au 31/12/2015

	à moins d'un	an	de 1 à 5 ans	S	à plus de	5 ans	total	
Répartition par échéance	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe	taux variable	taux fixe
dettes financières	847	1 132 009	2 000 000	3 776 380			2 000 847	4 908 389
dont concours bancaire courant	847						847	
Trésorerie	(8 108 548)						(8 108 548)	
position nette avant trésorerie	(8 107 701)	1 132 009	2 000 000	3 776 380			(6 107 701)	4 908 389
Produits dérivés								
Position nette après gestion	(8 107 701)	1 132 009	2 000 000	3 776 380			(6 107 701)	4 908 389

Endettement au 31/12/2014

	à moins d'un a	an	de 1 à 5 ans		à plus de 5	ans	total	
Répartition par échéance	taux variable	taux fixe						
dettes financières	27 671	3 033 806	2 000 000	1 736 077			2 027 671	4 769 883
dont concours bancaire courant	13 678						13 678	
Trésorerie	(4 353 534)						(4 353 534)	
position nette avant trésorerie	(4 325 863)	3 033 806	2 000 000	1 736 077			(2 325 863)	4 769 883
Produits dérivés								
Position nette après gestion	(4 325 863)	3 033 806	2 000 000	1 736 077			(2 325 863)	4 769 883

Risques de liquidité liés à l'obtention de financements :

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la Direction financière qui veille à assurer à tout moment la liquidité du Groupe tout en tenant compte des conditions générales de marché.

Des facilités de trésorerie pour chaque filiale sont accordées par les banques et renouvelées chaque année avec une négociation « Groupe ». Ces facilités permettent de couvrir les besoins maximums estimés par la Direction et ne sont utilisées que ponctuellement, notamment pour faire face à certains décalages de trésorerie qui n'excèdent pas quelques jours en date de valeur. HIOLLE Industries a par ailleurs la possibilité de mobiliser son poste clients en cas de besoins de trésorerie immédiats et importants. Sur 2015, la société APEGELEC a eu recours à l'affacturage. Les sociétés HIOLLE TECHNOLOGIES, HIOLLE ENERGIES et TEAM, pour faire face à leur besoin en fonds de roulement, ont eu recours à des cessions de créances auprès de l'organisme OSEO.

La trésorerie disponible est investie à court terme dans des placements monétaires sans risques.

Risques de change:

Le Groupe estime que le risque de change auquel il est exposé n'est pas significatif étant donné que très peu de contrats commerciaux sont rédigés dans une autre devise que l'euro.

Aucune vente n'est à ce jour conclue en *US* \$. Cependant, si un contrat devrait dans le futur être signé en *US* \$, une couverture de change, tant à l'achat qu'à la vente, serait automatiquement prise et intégrée dans le prix du contrat.

Risques actions:

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie du Groupe est placée en produits monétaires sans risque.

9 – 2 Les risques juridiques

Evolution de la réglementation :

En tant que prestataires de services, le groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et/ou spécifique liée à ses activités. Aucune autorisation préalable d'exploitation n'est ainsi exigée.

HIOLLE Industries estime respecter d'une manière générale l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes et n'estime donc pas courir de risques importants quant à l'évolution et/ou changement du cadre législatif et réglementaire.

Litiges commerciaux :

Il est usuel que dans la conduite des affaires quelques litiges surviennent. HIOLLE Industries peut être impliquée dans des procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités.

9 – 3 Les risques opérationnels

Risques clients:

Par sa structure « multi-entreprises » et par son positionnement « multi-marchés », le groupe HIOLLE INDUSTRIES possède un portefeuille clients très important. Seuls deux clients liés à l'activité ferroviaire représentent un pourcentage significatif du chiffre d'affaires consolidé : Alstom 16.3 % et Bombardier 24.11%. Cependant le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients correspond à des travaux multi sites, de nombreuses commandes et des contrats pluri annuels qui limitent les risques de dépendance clients.

HIOLLE INDUSTRIES n'est que faiblement exposé au risque d'impayé dans la mesure où, d'une part, le volume de chiffre d'affaires par client est relativement faible et, d'autre part, les principaux clients sont de grands comptes avec une forte assise financière ou des collectivités locales avec des budgets assurés pour les travaux effectués.

Le groupe a mis en place une politique visant à limiter cette exposition, notamment par l'analyse de la solvabilité des clients préalablement à l'acceptation d'une commande importante. Par ailleurs, certaines filiales telles que RHEA ELECTRONIQUE et HIOLLE TECHNOLOGIES ont des contrats d'assurance-crédit clients auprès de la compagnie Altradius.

Risques fournisseurs et sous-traitance :

Les fournisseurs du groupe sont nombreux et aucun d'entre eux n'a une importance prépondérante. L'ensemble de ces fournisseurs peut être rapidement remplacé et le risque de dépendance est faible.

Risques environnementaux et technologiques :

Le groupe est faiblement exposé au risque Environnement, car il exerce principalement une activité de prestataire de service et non de production de matières pouvant présenter des risques liés à la pollution de l'environnement. Toutefois, le groupe a mis en place des procédures visant à recenser les risques courus, notamment lors de la manipulation de matériaux, et à veiller au respect de la législation en la matière. Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue à l'article L515-8 du code de l'environnement, les sociétés du groupe HIOLLE ne sont pas directement concernées par les risques technologiques.

Risques marchés et concurrence :

La concurrence en général s'intensifie et HIOLLE ne peut exclure qu'un acteur déjà présent sur le marché ou qu'un nouvel entrant puisse adopter un positionnement plus performant et gagner des parts de marché au détriment du groupe. Par ailleurs, les marchés évoluent sans cesse. Cependant le groupe travaille sur deux grands secteurs d'activités et réduit ainsi les risques de subir une mauvaise évolution d'un secteur particulier.

HIOLLE Industries mène plusieurs réflexions stratégiques pour renouveler son positionnement en fonction de ces évolutions de marchés et de l'environnement concurrentiel.

Risques fiscaux et sociaux :

Les différentes filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et sociaux réguliers. Les redressements éventuels sont provisionnés dans les comptes au 31/12/2015 et n'affectent pas de manière significative la situation financière du groupe.

Evènement postérieur à la clôture :

Le 12 Janvier 2016, l'implantation du Groupe s'est concrétisée par la souscription au capital de la société algérienne HIOLLE INDUSTRIES ALGERIE spécialisée dans le câblage électrique, à hauteur de 49%. Cette société sera consolidée en Intégration globale sur l'exercice 2016.

Le 24 Février 2016, le Groupe a cédé 26% du capital de la société marocaine HIOLLE INDUSTRIES MAROC (ex.BMHIOL INDUSTRIES) ramenant ainsi sa participation à 74%.

PARTIE IV - COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

Documents comptables annuels A - Comptes sociaux au 31 Décembre 2015 I - Bilan

ACTIF	Brut	Amort. et Prov.	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	54 920	42 707	12 212	13 462
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	512 610	380 743	131 867	163 248
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Autres participations	23 793 477	9 630 272	14 163 205	14 364 053
Créances rattachées à des participations	3 896 017	1 079 350	2 816 667	3 470 210
Autres immobilisations financières	2 646 444	1 815 902	830 542	1 100 076
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30 903 468	12 948 974	17 954 494	19 111 049
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 061 952	894 368	1 167 584	4 620 167
Autres créances	4 994 328		4 994 328	4 297 765
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 800 288		3 800 288	1 800 000
Disponibilités	186 284		186 284	40 148
Charges constatées d'avance	102 867		102 867	38 241
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 145 719	894 368	10 251 351	10 796 320
Ecart de conversion actif				
- TOTAL GENERAL	42 049 187	13 843 342	28 205 845	29 907 370

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 266 724	7 038 238
Réserve légale	1 000 000	1 000 000
Réserves réglementées	2 560 695	2 502 646
Autres réserves		58 423
Report à nouveau	14 187	141 120
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 830 607	-347 745
Provisions réglementées	1 318	3 335
TOTAL (I)	21 673 531	20 396 017
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		2 222 372
Provisions pour charges	2 138 873	2 138 873
TOTAL (II)	2 138 873	4 361 245
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	402 988	731 915
Emprunts et dettes financières divers	2 408 107	3 122 775
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526 873	590 794
Dettes fiscales et sociales	519 412	505 937
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 719	5 371
Autres dettes	534 342	193 315
Produits constatés d'avance		

TOTAL (III)	4 393 441	5 150 108
TOTAL PASSIF (I+II+III)	28 205 845	29 907 370

II - COMPTE DE RESULTAT

	France	Export	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises Production vendue				
Biens				
Services	1 382 975		1 382 975	1 706 195
Chiffre d'affaires net	1 382 975		1 382 975	1 706 195
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation Reprises sur amort. et prov.Transfert de charges			1 731 686	145 230
Autres produits			9 942	6
Total des produits d'exploitation (I)			3 124 603	1 851 431
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approv.				
Variation de stock (matières prem. et approv.)			1 920 050	1 025 227
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés			1 830 959 109 187	1 035 327 80 039
Salaires et traitements			353 465	367 947
Charges sociales			272 416	147 511
Dotations d'exploitation :				
- sur immobilisations : dotations aux amort.			44 743	52 703
- sur actif circulant : dotations aux provisions			23 100	
- pour risques et charges : dotations aux prov.				
Autres charges			694 413	30 749
Total des charges d'exploitation (II)			3 328 282	1 714 275
RESULTAT D'EXPLOITATION (I –II)			-203 680	137 155
PRODUITS FINANCIERS				_
Produits financiers de participations	12 4:6: 1	:1: /	1 203 514	1 023 979
Produits des autres valeurs mobilières et créances de Autres intérêts et produits assimilés	e i actii immoo	ilise	23 071	30 238
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de	e charges		1 319 287	15 862
Différence positive de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
	al des produits	financiers (III)	2 545 872	1 070 079
CHARGES FINANCIERES Dotations financières aux amortissements et provision	one		278 693	2 101 113
Intérêts et charges assimilées	5115		571 050	79 689
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Tota	l des charges f	inancières (IV)	849 743	2 180 802
RESUL	TAT FINANO	CIER (III – IV)	1 696 129	-1 110 723
RESULTAT COURANT AVAN	T IMPOTS (I	- II + III – IV)	1 492 449	-973 567
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			179 423	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			187 100	68 308
Reprises sur provisions et transferts de charges		(3.7)	2 017	2 136
CHARGES EXCEPTIONNELLES	es produits exc	ceptionnels (V)	368 540	70 444
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			68	43 751
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			169 243	53 202
Dotations exceptionnelles aux amortissements et pro-				
		tionnelles (VI)	169 311	96 953
	AT EXCEPTION	ONNEL (V-VI)	199 229 -138 928	-26 509 -652 331
Impôts sur les bénéfices	otal dec produ	ite (I + III + V/)		-652 331 2 001 054
1	otal des produ	its $(I + III + V)$	6 039 014	2 991 954

	Total des charges (II + IV + VI)	4 208 408	3 339 699
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		1 830 607	-347 745

III - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. Principes et méthodes comptables - Faits caractéristiques

1.1. Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe fondamental de régularité et de sincérité et du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis 2005, les immobilisations et les amortissements ont été comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-10 relatif aux amortissements et aux dépréciations des actifs et du règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes annuels, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination des produits et résultats sur les contrats de vente de prestations partiellement exécutés à la clôture et de la détermination du montant des provisions, la valorisation des titres et créances rattachées à des participations Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes.

Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Logiciels 3 à 10 ans.

1.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes.

Les taux les plus couramment pratiqués sont :

	Amortissements	Amortissements
<u>Immobilisations</u>	pour	fiscalement
	dépréciation	pratiqués
Inst.générales agencts.amenagts	10 à 20 % L	10 à 20 % L
Matériel de transport	20 à 33 % L	20 à 33 % L
Matériel de bureau et informatique	20 à 33 % L	20 à 33 % L
Mobilier	10 à 20 % L	10 à 20 % L

1.1.3. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. La société a opté pour le passage en charges des frais directement imputables aux acquisitions de titres et entièrement déductibles fiscalement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'usage est constituée des titres de participation et créances rattachées est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et en tenant compte d'une valorisation d'entreprise estimée à partir des perspectives de rentabilité (cash-flow, taux de croissance. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du budget prévisionnel élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale, et des perspectives d'activité des entités à l'horizon de cinq ans. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini et actualisés. Les provisions estimées nécessaires s'imputent sur les titres de participation et/ou les créances rattachées aux titres (information détaillée en note 2.10).

1.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Ainsi, sur l'exercice 2015 des provisions pour dépréciation des actifs circulants (clients) et pour risques et charges ont été comptabilisées en tenant compte de l'évaluation des risques et des frais engagés dans les litiges commerciaux courus où des procédures sont engagées devant les tribunaux français.

1.1.5. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

1.1.6. Chiffre d'affaires

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts engagés. Lorsque le résultat d'un contrat de ventes de prestations ne peut pas être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été encourus et qui seront probablement recouvrables. Une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

Lorsque le résultat d'un contrat de prestations de services peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les produits du contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et qu'elles peuvent être évaluées de façon fiable.

1.1.7. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.8. Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.9. Comptabilisation, présentation du CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé au rythme de l'engagement ; il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS. En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, au crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013. Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont la minoration des charges sociales à hauteur de 6 415 €.

Le CICE a été utilisé pour renforcer la compétitivité et l'emploi de l'entreprise.

1.2. Faits caractéristiques

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 382 975 euros contre 1 706 195 euros au 31/12/2014. Le résultat d'exploitation présente une perte de -203 680 euros contre un bénéfice de 137 155 euros en 2014. Les autres charges d'exploitation sont refacturées normalement aux filiales par l'intermédiaire de « management fees » qui permettent d'équilibrer l'exploitation de HIOLLE Industries.

Le résultat financier est positif à hauteur de 1 696 129 euros, compte tenu principalement des reprises sur provisions pour dépréciations sur titres de participations et créances financières diverses comptabilisées à hauteur de 1 319 287 euros et des dividendes distribués par les filiales pour 1 125 000 euros.

La dépréciation des actions HIOLLE Industries détenues en propre a été reprise à hauteur de 216 687 euros.

Une provision pour dépréciation a été passée à hauteur de :

- 60 000 euros pour les titres NORD FERRO,
- 69 240 euros pour les titres EUROP'USINAGE,
- 71 188 euros pour les titres TEAM,
- 78 264 euros pour les titres et créances ICE.

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 199 229 euros. Aucune dotation pour restitution d'économie d'impôts n'a été actée dans le cadre de l'intégration fiscale.

Le résultat net est positif à hauteur de 1 830 607 euros en tenant compte notamment de l'économie d'impôt sur les sociétés liée à l'intégration fiscale de 136 968 euros.

Les dettes financières ont été remboursées pour 314 247 euros. Une nouvelle dette d'un montant de 50 889 euros a été souscrite auprès de BPI France pour préfinancer le solde du CICE 2014 du Groupe.

Hors et créances et dettes rattachées à des participations, les dettes financières 2015 s 'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 564 K€ pour une trésorerie de 3 986 K€. HIOLLE Industries présente donc une trésorerie nette de 2 422K€ à fin 2015.

L'exercice 2015 a été impacté par le dénouement positif du litige d'un transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte, qui a engendré un produit d'exploitation de 770 K€ et une entrée de trésorerie de 2.9 M€.

2. Notes sur le bilan

2.1. Etats des immobilisations

Rubriques	Valeur brute	Acquisitions,	Cessions, mises	Valeur brute en
	en début	apports reçus	hors service,	fin d'exercice
	d'exercice		apports effectués	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	48 020	6 900		54 920
Total 1	48 020	6 900		54 920
Immobilisations corporelles				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements	289 558	2 042		291 600
Matériel de transport	88 537		4 682	83 855
Matériel de bureau, informatique et mobilier	133 958	3 171		137 156
Immobilisations corporelles en cours				
Total 2	512 080	5 213	4 682	512 610
Immobilisations financières				
Autres participations	28 867 793	624 104	1 802 402	27 689 494
Autres immobilisations financières	3 132 665	14 734	500 955	2 646 444
Total 3	32 000 458	638 838	2 303 357	30 335 938
Total général	32 560 557	650 950	2 308 039	30 903 468

2.2. Etats des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice					
Immobilisations amortissables	Montant	Augmentations	Diminutions	Montant		
	En début	Dotations	Reprises	en fin		
	d'exercice			d'exercice		
Immobilisations incorporelles						
Autres immobilisations incorporelles	34 558	8 150		42 707		
Total 1	34 558	8 150		42 707		
Installations générales, agencements	348 832	36 594	4 682	380 743		
Total 2	348 832	36 594	4 682	380 743		
Total général	383 389	44 743	4 682	423 450		

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Immobilisations		DOTATIONS			REPRISES		Mouvements	
amortissables	Différentiel de durée	Mode Dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	amortissements fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles								
Autres immobilisations incorporelles				2 017			- 2 017	
Total I Immobilisations corporelles Installations générales, agencements				2 017			- 2 017	
Matériel de bureau, Informatique et mobilier								
Total II								
Total général				2 017			-2 017	

2.3. « Tableau – Liste » des filiales et des participations (détention directe)

			Informatio	ns financières (en e			
Filiales et participations		Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur con titres dé 31/12	tenus au	
Dénomination	Siège Social	Siren		aa 31/12/2013	(CII 70)	Brute	Nette
SAS TEAM	54 rue Ernest Macarez 59300 VALENCIENNES	318 920 089	5 204 590	4 631 285	99.97	5 174 439	4 346 001
SAS THERMIVAL	7 rue du Commerce 59590 RAISMES	350 082 285	678 291	405 996	95.99	102 436	102 436
SAS EUROP'USINAGE	2 rue du Commerce 59590 RAISMES	408 629 343	1 119 090	672 801	98.54	906 111	641 000
SASAMODIAGENVIRONNEMENT	9 Avenue Marc Lefranc 59121 PROUVY	381 130 129	150 000	34 896	100	1 311 547	40 000
SAS APEGELEC INDUSTRIE	Zone d'activités La Vallée Rue de la Chaussée Romaine BP 205 02105 SAINT-QUENTIN CEDEX	394 955 314	500 000	310 904	100	4 700 000	300 025
SAS HIOLLE TECHNOLOGIES	Zone d'activités 2 Place des Champs de Colut 59230 SARS ET ROSIERES	332 909 647	1 650 000	6 800 992	100	999 511	999 511
SAS RHEA	Zone industrielle du Moulin Rue du Moulin 59193 ERQUINGHEM LYS	351 040 464	160 000	386 632	100	700 000	700 000
SARL HIOLLE INDUSTRIES MAROC	Douar Laklouche – Route d'El Jadida LISSASFA – CASABLANCA - MAROC	NA	1 000 000 Dirhams	NC Dirhams	100	9 242	9 242
SAS GRAFF	4 rue des Mésanges 57 290 FAMECK	303 847 131	1 350 000	7 504 209	100	6 999 750	6 999 750
SAS MECATEL	ZI TECHNOPARC FUTURA 62400 BETHUNE	445 247 026	100 000	NC	0	2 800 000	0
SAS NORD FERRO	9 Avenue Marc Lefranc 59121 PROUVY	793 481 193	200 000	136 204	30	60 000	0
Autres titres immobilisés (1)						30 441	25 241

⁽¹⁾ pour mémoire : ICE – VALUTEC

« Tableau – Liste » des filiales et des participations (Suite)

Observations
ciété en LJ
ciété (

2.4. Actions propres

Les 233 127 actions propres détenues au 31 décembre 2015 ont une valeur comptable de 2 568 690 euros, de laquelle il convient de déduire une provision pour dépréciation de 1 815 902 euros pour ajuster leur valeur au cours de 3,23 euros, cours moyen du mois de décembre. A ce titre une reprise sur provisions de 216 687 euros a été enregistrée dans les produits financiers 2015.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Le poste Valeurs mobilières de placement comprend des placements monétaires sans risque à court terme. Les intérêts perçus en rémunération et les plus values réalisées sur cessions sont comptabilisées en produits financiers.

2.6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant

2.7. Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance : 102 867 euros

Maintenance informatique : 12 917 euros
Assurance : 3 769 euros
Communication : 78 687 euros
Télécommunications : 564 euros
Locations mobilières : 4 122 euros
Documentation : 1 796 euros
Divers : 1 012 euros

Produits constatées d'avance : néant

2.8. Capital social

Le capital social, composé uniquement d'actions ordinaires, s'élève à 10.000.000 euros représenté par 9 421 056 actions.

2.9. Variation des capitaux propres

En euros	2015
Situation à l'ouverture de l'exercice :	
Capitaux propres au 31/12/2014 avant	20 396 017
distribution sur résultats antérieurs	
Distribution sur résultats antérieurs	565 263
Capitaux propres après distribution sur	19 830 754
résultats antérieurs	
Variation en cours d'exercice	1 830 607
Variation des réserves	
Variation des provisions réglementées	-2 017
Variation report à nouveau	
Autres variations	14 187
Solde	- 339 090
Situation à la clôture de l'exercice :	
Capitaux propres avant répartition	21 673 531

Au 31 décembre 2015, la société détenait 2 568 690 euros d'actions propres, et une réserve indisponible de 2 560 695 €.

2.10. Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de	Augment.	Diminutions		Montant à la fin de
des provisions	l'exercice	Augment.	Provisions	Provisions	l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	3 335			2 017	1 318
Provisions pour risques					
Provision pour pertes de change					
Provisions pour charges					
Provision pour impôts	2 138 873				2 138 873
Autres provisions pour risques	2 222 372		500 000	1 722 372	2 222 372
Dépréciations					
Sur Titres de participation &	11 033 529	278 693		602 600	10 709 622
créances rattachées					
Sur autres immobilisations financ	2 032 589			216 687	1 815 902
Sur comptes clients	871 268	23 100			894 368
Autres dépréciations					
Total général	18 301 966	301 793	500 000	2 543 676	15 560 083

Les principales hypothèses utilisées au 31/12/2015 dans le cadre des tests de perte de valeur sur titres et créances rattachées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation après impôt : 9% (11,5% avant impôt), taux identique à celui du 31/12/2014
- Taux de croissance à l'infini : 2%
- Perspectives de chiffre d'affaires et de cash-flows, déterminés sur la base des business plans sur 3 ans, élaborés par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale ; les business plan sont basés sur les portefeuilles clients existants et sans dégradation ou perte de clientèle.

2.11. Echéances des créances et des dettes

ETATS DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
- De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 896 017		3 896 017
Autres immobilisations financières	77 754		77 754
Total 1	3 973 771		3 973 771
De l'actif circulant :			
Clients douteux	1 054 110		1 054 110
Créances clients	1 007 842	1 007 842	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôt sur les bénéfices	3 036 797	3 036 797	
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	137 197	137 197	
Etat, Divers			
Groupe et associés	1 773 937	1 773 937	
Débiteurs divers	46 398	46 398	
Charges constatées d'avance	102 867	102 867	
Total 2	7 159 147	6 105 038	1 054 110
Total général	11 132 918	6 105 038	5 027 881

ETATS DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et	A plus de 3	5 ans
			5 ans au plus		
- Emprunts auprès des établissements					
de crédit					
A 1 an maximum à l'origine					
A plus d'1 an à l'origine	402 988	202 988	200 000		
Emprunts et dettes financières divers	1 730 704	569 881	1 160 823		
Fournisseurs et comptes rattachés	526 873	526 873			
Personnel et comptes rattachés	139 799	139 799			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 069	68 069			
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée	308 642	308 642			
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	2 902	2 902			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 719	1 719			
Groupe et associés	677 403	677 403			
Autres dettes	534 342	534 342			
Produits constatés d'avance					
Total général	4 393 441	3 032 618	1 360 823		

2.12. Produits à recevoir et Charges à payer

Etat des charges à payer

Dettes	Montant
Emprunts et dettes financières	
Provision intérêts courus sur emprunt	2 988
Autres dettes	
Autres dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Factures non parvenues	166 522
Avoirs à établir	534 221
Dettes fiscales et sociales	
Provision pour congés à payer	29 084
Organismes sociaux charges à payer	19 000
Etat charges à payer	2 902
Тс	otal général 754 717

Etat des produits à recevoir

Créances		Montant
Créances clients et comptes rattachés		
Factures à établir		186 073
Autres créances		
Avoirs à recevoir		
Valeurs mobilières de placement		
Intérêts courus sur placements		
Banques		
Intérêts courus		6 361
	Total général	192 434

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 1 382 945 €.

Il se répartit comme suit :

Prestations de services 1 293 952 euros Locations 89 023 euros

Réalisation : France 1 382 945 euros Export 0 euros

3.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leur fonction de mandataire social

	2015	2014
Rémunérations fixes	44 300	36 409
Rémunérations variables		
Rémunérations exceptionnelles		
Jetons de présence	16 000	16 000
Avantages en nature (véhicules)	0	0
Totaux	60 300	52 409

3.3. Transferts de charges

Il s'agit de remboursements :

- de prévoyance : 464 € - de charges externes : 8 850 € 9 314 €

3.4. Produits et charges financières

Produits financiers

Ils correspondent principalement, d'une part, à des intérêts en rémunération des avances en comptes courants. Le taux pour 2015 est de 2,15 %.

Filiales et participations	Montant
TEAM	0
EUROP'USINAGE	4 870
THERMIVAL	555
AMODIAG ENVIRONNEMENT	22 379
HIOLLE DEVELOPPEMENT	7 608
APEGELEC INDUSTRIES	13 021
HIOLLE TECHNOLOGIES	22 315
NORD FERRO	53
BMHIOL	7 240
ICE	472
AUTRES	23 071
Total	101 585

Et, ils représentent d'autre part des dividendes.

Filiales et participations		Montant
TEAM		0
HIOLLE TECHNOLOGIES		990 000
AMODIAG ENVIRONNEMENT		0
GRAFF		135 000
EUROP USINAGE		0
EUROP'TECH		0
RHEA		0
BMHIOL		0
ICE		0
	Total	1 125 000

En sus, les reprises de provision pour dépréciation à hauteur de 216 687 \in qui concernent les actions propres, à hauteur de 500 000 \in pour la caution du litige de la sucrerie et à hauteur de 602 600 \in relative notre filiale Mécatel en cours de liquidation judiciaire.

Charges financières

Filiales et participations	Montant
GRAFF	7 884
TEAM	12 490
RHEA	903
EUROP USINAGE	0
NORD FERRO	883
Total	22 160

Ce sont principalement d'une part les intérêts des prêts consentis par les filiales pour 22 160 € détaillés comme suit :

- les intérêts sur emprunts et dettes assimilés pour 38 736 €,
- la caution financière pour 500 000 €,
- et d'autre part des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières à hauteur de 278 693 € (dépréciations des titres ICE –78.264 €, TEAM –71.188 €, EUROP'USINAGE 69.240 € et NORD FERRO –60.000 €).

3.5. Détail des produits et charges exceptionnels

Descriptifs	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels		179 423
Produits des cessions d'éléments d'actif		187 100
Reprise/provision restitution éco. d'impôt		
intégration fiscale		
Reprise sur amortissements dérogatoires		2 017
Total produits exceptionnels		368 540
Autres charges exceptionnelles	68	
Valeurs nettes comptable des actifs cédés	169 243	
Dotation provision restitution éco. d'impôt		
intégration fiscale		
Dot. amortissements dérogatoires		
Total charges exceptionnelles	169 311	

3.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Impôt dû
Sur résultat d'exploitation	0
Sur résultat financier	0
Sur résultat exceptionnel	0
Crédits d'impôts	-2 000
Carry-back	0
Divers	40
Impact de l'intégration fiscale – Boni	-136 968
Total IS	-138 928

3.7. Frais de recherche et de développement

Les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

4. Autres Informations

4.1. Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Cautions données et autres engagements

Filiales Nature des dettes	Garanties	Engagements résiduels au 31/12/2015
THERMIVAL - Emprunt CDN de 18 700 € (transformateur)	Caution solidaire	9 276
HIOLLE TECHNOLOGIES - Affaire BOMBARDIER Transport France (Nat) - Affaire BOMBARDIER Transport France (RATP) - Affaire ALTOM Transports	Garanties à 1 ^{ère} demande	305 551 77 360 208 892
TEAM - Emprunt CDN de 223 500 € (Travaux établissement Haute Normandie)	Caution solidaire	135 176
APEGELEC - Cautions de marchés (COLAS RAIL/ENTROPIE) - Créances cédées	Garanties à 1 ^{ère} demande Affacturage	174 094 979 253

Garanties accordées aux clients

Néant

Engagements de retraite

La provision s'élève à 22 812 €.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

- taux d'actualisation Ibox : 1.90 %
- taux de progression des salaires : 1.00 %
- taux d'inflation : 0%

4.2. Effectif

L'effectif de la société HIOLLE Industries au 31 Décembre 2015 est de 7 personnes :

- 4 cadres administratifs
- 1 employé assimilé
- 2 employés non cadres

4.3. Situation Fiscale différée

Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement, à déduire l'année suivante :

- congés payés : 18 295 €

Déficits fiscaux non utilisés :

Déficits restant à reporter au titre de	8 495 098 €
l'exercice précédent	
Déficits imputés	837 602 €
Déficits reportables	7 657 496 €
Déficits de l'exercice	
Déficits restant à reporter	7 657 496 €

4.4. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant
Emprunts et dettes	569 881
Créances rattachées à des participations	3 896 017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 134
Créances clients et comptes rattachés	1 257 250
Autres créances	1 773 937
Autres dettes	534 221
Produits financiers	2 022 801
Charges financières	300 854

4.5. Risques Actions

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie est placée en produits monétaires sans risque.

La société HIOLLE Industries est exposée aux variations des cours de bourse concernant ses actions propres. A ce titre, une provision pour dépréciation est constatée sur la base du cours de bourse moyen du dernier mois.

4.6. Intégration fiscale

Il est rappelé que HIOLLE INDUSTRIES a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001 avec toutes les filiales détenues à 95 % ou plus.

En application de ce régime, HIOLLE Industries, en tant que société mère, paie l'impôt sur les sociétés, l'IFA et les 4 acomptes. Cependant, selon les conventions d'intégration signées avec chaque société, ce sont les filiales qui supportent la charge de l'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. Elles versent donc à la société mère leur contribution.

Les sociétés intégrées fiscalement en 2015 sont donc les suivantes :

- TEAM
- EUROP'USINAGE
- THERMIVAL
- AMODIAG ENVIRONNEMENT
- APEGELEC INDUSTRIE
- HIOLLE TECHNOLOGIES
- RHEA
- GRAFF
- MECATEL

4.7. Consolidation

Depuis son introduction sur le Marché Libre de la Bourse de Paris, le groupe HIOLLE Industries est tenu de présenter des comptes consolidés conformément aux normes comptables en vigueur.

La société HIOLLE INDUSTRIES est elle-même incluse dans le périmètre de consolidation de HIOLLE DEVELOPPEMENT (anciennement dénommée HIOLLE FINANCES, 54 Rue Ernest Macarez, 59300 VALENCIENNES).

4.8. Actifs et passifs éventuels

Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, HIOLLE INDUSTRIES estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte notamment des assurances dont HIOLLE INDUSTRIES dispose.

Le litige lié au transfert d'une sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte qui opposait depuis 2011 HIOLLE Industries face à son client, Alexandria Sugar Company (ASC, sucrerie en Egypte), a été finalement résolu par sentence arbitrale du 31 Août 2015 rendue par le Tribunal arbitral constitué à cet effet auprès de la Chambre de Commerce Internationale de Paris.

La sentence arbitrale a confirmé pleinement les arguments de HIOLLE Industries et a ordonné la partie adverse, ASC, de payer à HIOLLE Industries un montant de 2.7 millions d'euros du total des 3.4 millions d'euros qui demeuraient impayés. S'ajoutent les intérêts de retard estimés à plus de 160 000 euros. Ce jugement a également ordonné à ASC la libération immédiate des garanties bancaires de HIOLLE Industries qu'elle retenait de façon abusive (la Garantie de performance de 2.5 millions d'euros et la Garantie de remboursement d'acompte de 3 millions d'euros). En outre, la sentence arbitrale a rejeté une grande partie de la demande reconventionnelle qui avait été introduite par ASC, notamment une réclamation forfaitaire de 16 millions d'euros. Cette sentence confirme ainsi que HIOLLE Industries avait bien rempli toutes ses obligations dans le contrat de transfert de la sucrerie de l'Espagne vers l'Egypte.

Les impacts dans les comptes au 31 12 2015 sont significatifs : HIOLLE avait provisionné sa créance client à hauteur de 1.4 millions d'euros et le résultat de la sentence arbitrale engendre donc un produit d'exploitation de 865 035 euros et une entrée de trésorerie de 2.9 millions d'euros.

Litiges et procédures n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- Une réclamation d'un client à l'encontre d'une filiale opérationnelle concernant le niveau de performance d'une installation de traitement de déchets. Une expertise judiciaire est en cours et le litige a été déclaré à la compagnie d'assurances. A ce stade de la procédure, le groupe ne peut estimer les conséquences financières de ce litige. Par contre, étant donné les garanties données par les assureurs, HIOLLE Industries considère que ces conséquences n'auraient pas d'impact significatif sur les comptes sans pour autant l'exclure.
- Des contentions avec des groupements d'entreprises auquel le groupe a participé restent en cours (excepté pour le litige évoqué en 4-12) et sont sans évolution par rapport à l'exercice précédent. Ces dossiers n'ont donné lieu à aucun ajustement significatif sur les comptes.

4.9. Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements importants ci-après sont survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels :

- le 12 janvier 2016, l'implantation en Algérie s'est concrétisée par la souscription au capital de la société HIOLLE INDUSTRIE ALGERIE, spécialisée dans le câblage électrique, à hauteur de 49%.
- le 24 février 2016, HIOLLE INDUSTRIES a cédé 26% du capital de la société marocaine HIOLLE INDUSTRIES MAROC (ex BMHIOL INDUSTRIES), pour ramener son pourcentage de contrôle à 74%.

PARTIE V - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HIOLLE Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – <u>JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS</u>

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• Votre groupe procède chaque année à un test de dépréciation des goodwills et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.3 aux états financiers « Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 3.3 « Estimations » de l'annexe aux états financiers, les prévisions reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

• Votre groupe constate dans ses comptes consolidés le chiffre d'affaires et le résultat sur les contrats de longue durée selon les modalités décrites dans la note 3.3 de l'annexe aux états financiers « Comptabilisation du chiffre d'affaires ». Le degré d'avancement et la marge sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par votre groupe, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Comme indiqué dans la note 3.3 « Estimations » de l'annexe aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

 Votre groupe constitue des provisions telles que décrites dans la note 3.3 « Provisions » de l'annexe aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre groupe, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale et à vérifier que les notes 3.3 « Provisions », 4.12 « Provisions pour risques et charges » et 4.14 « Actifs et passifs éventuels » de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 3.3 « Estimations » de l'annexe aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - <u>VERIFICATION SPECIFIQUE</u>

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lille et à Saint-Avertin, le 27 avril 2016 Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit Christian Olivier Associé ORCOM & ASSOCIES TOURAINE Bruno Rouillé Associé Mandataire Social

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HIOLLE Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Valorisation des titres de participation et des créances rattachées : les notes 1.1.3 et 2.10 de l'annexe aux états financiers exposent l'approche retenue pour la valorisation des titres de participation et des créances rattachées, approche qui implique des estimations.
 - Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, contrôlé les calculs effectués par votre société, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction générale et vérifié que ces notes de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée.
 - Comme indiqué dans la note 1. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.
- **Provisions, litiges et procédures en cours**: votre société constitue des provisions pour couvrir les risques, telles que décrites dans la note 1.1.5 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale et à vérifier que les notes 1.1.5, 2.10 et 4.8 de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 1. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - <u>VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES</u>

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lille et à Saint-Avertin, le 27 avril 2016 Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit Christian Olivier Associé ORCOM & ASSOCIES TOURAINE Bruno Rouillé Associé Mandataire Social

A propos du Groupe HIOLLE Industries

Après 40 années d'expérience et près de 750 collaborateurs, le Groupe HIOLLE Industries (Alternext Paris : HIO) apporte son expertise aux industriels dans deux domaines : les métiers du métal pour les grands acteurs de l'industrie et de l'environnement, les services électriques et mécaniques pour les industriels du ferroviaire et des transports propres. HIOLLE Industries, originaire du Nord de la France, développe son implantation tant en France qu'à l'étranger.

 $Reuters: HIO.PA-Bloomberg: HIO.FP-\underline{www.hiolle-industries.com}$

Contact

Groupe HIOLLE IndustriesVéronique HIOLLE
Présidente du Directoire
actionnaires@hiolle-industries.fr

